

Juin 2025

RAPPORT DURABILITÉ 2024

L'ACTION DURABLE
DE LA BANQUE DE FRANCE
ET DE L'ACPR



RAPPORT DURABILITÉ 2024

L'ACTION DURABLE
DE LA BANQUE DE FRANCE
ET DE L'ACPR

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

2024 a constitué une année charnière dans la mobilisation pour le climat et la nature. Les avancées sont notables avec par exemple l’obtention d’un accord important lors de la COP16, facilitant la pleine mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité conclu à Montréal en 2022. Mais, alors que nous fêtons le 10^e anniversaire de l’accord de Paris sur le climat, la dénonciation – pour la seconde fois – par les États-Unis de cet accord et le contexte international des plus incertains sont autant de nouveaux défis pour la transition climatique.

Dans ce contexte, la Banque de France et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) réaffirment leur volonté d’intégrer les enjeux de durabilité, notamment liés au changement climatique et à la dégradation de la nature, tant dans leur stratégie et l’exercice de leurs missions que dans leurs activités opérationnelles.

Cette deuxième édition du Rapport durabilité résume les nombreux efforts accomplis en 2024 dans l’ensemble de nos activités. Depuis la publication en 2019 du premier rapport annuel sur l’investissement responsable de la Banque de France, puis celle en 2022 du rapport sur l’action climat de la Banque de France et de l’ACPR, notre démarche procède d’un souci de transparence vis à vis du public et de nos pairs, pour rendre compte des engagements pris, mais aussi pour partager avec eux et ainsi les aider, sur la base de notre expérience, à mieux mesurer et gérer les risques climatiques et liés à la nature.

Le Rapport durabilité évolue cette année pour se structurer autour des trois grandes missions de notre institution – stratégie monétaire, stabilité financière, services à l’économie et à la société – tout en restant cohérent avec les recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD) du Conseil de stabilité financière. Nous avons également étoffé les informations relatives à l’impact de nos **activités opérationnelles** sur le climat et la nature. Cette évolution vise à mieux expliquer la façon dont les enjeux de durabilité sont pris en compte dans chacune de nos activités et

à refléter l’action croissante de la Banque de France et de l’ACPR en la matière. Comme en 2024, ce rapport rend également compte de la stratégie et des actions de la Banque de France en matière d’**investissement responsable**. Ce volet investissement responsable intègre, pour la troisième année consécutive, les métriques calculées dans le cadre de l’exercice de reporting climat commun à l’ensemble des banques centrales de l’Eurosystème.

En 2024, nous avons confirmé notre ambition dans l’intégration du climat et de la nature dans toutes nos activités. Ces actions ont été saluées pour la troisième fois consécutive par la première place obtenue par la Banque de France au **classement des banques centrales du G20 en matière d’initiatives vertes**, établi par un collectif d’organisations non gouvernementales (ONG) internationales. Nous avons ainsi enrichi notre plan stratégique pour y intégrer formellement les risques économiques et financiers liés à la nature. Contribuer à évaluer ces risques fait partie intégrante de notre mandat de banque centrale et de superviseur.

En matière de stratégie monétaire, nous avons enrichi en 2024 notre boîte à outils. Dans le cadre du programme d’action pour le climat de la Banque centrale européenne (BCE) et en conformité avec son statut de système interne d’évaluation du crédit (ICAS) de l’Eurosystème, la Banque de France intègre à compter de 2025 les risques liés au changement climatique dans sa cotation des entreprises. Cette cotation est utilisée notamment dans le cadre de l’évaluation de la qualité des garanties acceptées par l’Eurosystème pour les opérations de crédit de politique monétaire.

En matière de stabilité financière et de supervision, nous avons publié en 2024 les résultats du deuxième test de résistance aux risques climatiques mené par l’ACPR sur le secteur de l’assurance. Nous avons également participé à la standardisation des attentes en matière d’identification, de mesure, de gestion, et de suivi des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les établissements supervisés, en veillant toujours à satisfaire aux exigences de simplicité, de proportionnalité, et d’efficacité.

Pour mieux accompagner la transformation de l'économie et de la société, la Banque de France travaille notamment à la diffusion d'un « indicateur climat » des entreprises, qui mesure l'exposition de ces dernières aux aléas climatiques et leur permet aussi de se positionner par rapport à une trajectoire cible de « décarbonation » de leur secteur. Déployé en 2024 sur trois secteurs émetteurs (production d'électricité, foncier et transport), il est étendu aux secteurs de la construction et du ciment en 2025.

Au-delà de nos mandats de banque centrale et d'autorité de supervision, nous avons poursuivi nos efforts dans nos activités opérationnelles.

Ainsi, en 2024, nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 32 % par rapport à 2019, bien au-delà de la cible de – 25 % que nous nous étions fixée. Forts de l'expertise que nous avons désormais développée, nous publions en outre pour la première fois l'impact de ces activités sur la nature. Soucieuse de maintenir son avance dans le domaine de l'**investissement responsable**, la Banque de France a par ailleurs mis en œuvre en 2024 des seuils d'exclusion fossiles « alignés sur l'accord de Paris » pour le pétrole et le gaz, et a totalement exclu de ses portefeuilles le charbon et les hydrocarbures non conventionnels. De plus, après avoir aligné ses portefeuilles actions sur une trajectoire de 1,5 °C dès fin 2023, la Banque de France a pris comme engagement d'étendre cette cible de température à sa poche d'obligations d'entreprise à l'horizon fin 2026. Le périmètre des métriques reportées dans le cadre de l'exercice commun Eurosystem évolue également cette année pour intégrer les émissions indirectes, dites de *scope 3*, ainsi que la part d'obligations sociales et durables. La Banque de France a par ailleurs lancé et investi dans un fonds biodiversité en partenariat avec BDF Gestion et le groupe Caisse des Dépôts.

Enfin, la nouvelle donne géopolitique rend plus que jamais nécessaire **notre engagement multilatéral au niveau international**, via le réseau du NGFS (*Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System*). Nous avons cofondé en 2017 le NGFS et en assurons le secrétariat global depuis Paris. Ses travaux bénéficient de

la forte mobilisation de quelques 145 banques centrales et autorités de supervision dans le monde. Le nouveau contexte international rend cette coalition des volontaires plus que jamais nécessaire, tout comme le rôle des banques centrales dans la compréhension et la maîtrise des risques liés au changement climatique et à la nature.

Avec les femmes et les hommes de la Banque de France comme de l'ACPR, nous construisons une banque centrale engagée en matière de durabilité, au service des Français. À travers ce rapport, je réaffirme notre ferme soutien à la réalisation des objectifs des accords de Paris et de Kunming-Montréal, ainsi qu'à la promotion de la finance durable.

François Villeroy de Galhau

POUR ALLER PLUS LOIN...

Banque de France, 19 mars 2025 : *Rapport annuel 2024*

Discours du gouverneur, 25 juin 2024 : « Économie du climat : du voile d'incertitude aux trois convictions pour l'action »

SOMMAIRE

À PROPOS DE CE RAPPORT	6
PARTIE 1 : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE	10
Gouvernance	11
Stratégie	14
PARTIE 2 : LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES	18
Stratégie monétaire	19
Stabilité financière	23
Services à l'économie et à la société	29
PARTIE 3 : LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	32
Actions relatives au changement climatique	33
Actions pour contribuer à la préservation de la nature	40
PARTIE 4 : LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE DE FRANCE	46
Chiffres clés 2024	47
Faits marquants 2024	48
Vue d'ensemble	49

À PROPOS DE CE RAPPORT

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le *Rapport durabilité* de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) évolue cette année pour refléter plus clairement la distinction entre nos missions institutionnelles, nos activités opérationnelles,

et notre politique d'investissement responsable. Cette présentation vise à offrir une lecture plus fluide et une meilleure compréhension de la manière dont la durabilité est intégrée dans l'ensemble de nos activités.



Les **missions institutionnelles** sont présentées selon la structure de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD¹), telle qu'interprétée par le guide du NGFS à destination des banques centrales, appliquée aux trois grandes missions de la Banque de France et de l'ACPR : stabilité financière, stratégie monétaire, et services à l'économie et à la société. Chaque mission est déclinée selon les quatre piliers recommandés par la TCFD :

- **Gouvernance** : gouvernance de la Banque concernant les impacts, risques et opportunités liés au climat et à la nature ;
- **Stratégie** : conséquences réelles et potentielles des impacts, risques et opportunités liés au climat et à la nature sur les activités et actions engagées pour faire face à ces impacts ;
- **Gestion des risques** : processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat et à la nature ;
- **Métriques et cibles** : métriques et cibles utilisées pour évaluer et gérer les impacts, risques et opportunités liés au climat et à la nature.



Les **activités opérationnelles** sont présentées selon une structure inspirée des normes de reporting suivies par les entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Le rapport présente ainsi de manière distincte :

- **La gouvernance et la stratégie RSE** de la Banque de France et de l'ACPR ;
- **Les informations environnementales** relatives au changement climatique et aux risques liés à la nature.



Enfin, le rapport rend compte de **la stratégie et des actions de la Banque de France en matière d'investissement responsable**.

- Ce volet intègre, pour la troisième année consécutive, les métriques calculées dans le cadre de **l'exercice de reporting climat commun à l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème**.
- Le périmètre des métriques reportées évolue cette année pour inclure les **émissions de scope 3** ainsi que la part d'**obligations sociales et durables**.

1 La TCFD a été dissoute en 2023 après avoir rempli son mandat et le Conseil de stabilité financière a demandé à la Fondation IFRS de prendre en charge le suivi de l'évolution des informations sur le climat fournies par les entreprises. Les recommandations de la TCFD ont été intégrées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) dans sa norme sur le climat, IFRS S2 *Climate-related Disclosures*.

La stratégie RSE et la politique d'investissement responsable sont une expression de la **performance durable** de la Banque de France, qui constitue l'une de ses cinq valeurs fondamentales, aux côtés de l'indépendance, l'expertise, l'ouverture, et la solidarité.

Comme dans son édition précédente, le *Rapport durabilité* est centré sur les **activités exercées en propre** par la Banque de France et l'ACPR, avec des renvois lorsque des travaux complémentaires sont menés au niveau de l'Eurosystème. Il adopte une **approche intégrée des risques climatiques et des risques liés à la nature** telle que le recommande le NGFS. Ce rapport a vocation à servir de point d'entrée unique pour connaître les actions en matière de durabilité de la Banque de France et de l'ACPR, renvoyant aux publications plus détaillées lorsqu'elles sont disponibles.

Il comporte des **indicateurs et cibles** associés à l'ensemble de nos objectifs et de nos actions : une démarche rigoureuse d'évaluation et de gestion des risques s'appuie sur des indicateurs, permettant de mesurer de manière objective l'évolution des risques, et de vérifier si cette évolution est conforme à la gouvernance, la stratégie, la politique de gestion des risques, et éventuellement les cibles adoptées par l'institution. Alignées sur leur approche holistique par les risques, la Banque de France et l'ACPR entendent développer un jeu d'indicateurs leur permettant d'évaluer, en plus des risques sur le bilan de la Banque, la manière dont les risques liés à l'environnement impactent leurs missions. Reflétant une approche de la gestion des risques de durabilité visant à s'améliorer d'année en année, la liste des indicateurs à suivre est elle-même amenée à évoluer. En particulier, il est important de prendre en compte les limites actuelles inhérentes aux données climatiques et environnementales : données incomplètes et en cours de standardisation, recours à des prestataires externes, harmonisation en cours des différentes méthodologies utilisées selon les indicateurs.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Recommandations de la TCFD : <https://www.fsb-tcfd.org>

Recommandations de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) : <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures>

Recommandations du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) : <https://www.ngfs.net/en/publications-and-statistics/publications/guide-climate-related-disclosure-central-banks-second-edition>

PARTIE 1

GOUVERNANCE ET STRATÉGIE

GOVERNANCE

Une gouvernance de haut niveau mise en œuvre par chaque métier

La stratégie en matière de durabilité de la Banque de France et de l'ACPR s'incarne dans toutes les missions et activités de l'institution (stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société et performance durable par exemple en matière de RSE et d'investissement responsable). La responsabilité de son pilotage et de son exécution implique différentes instances de gouvernance, du gouvernement de la Banque jusqu'au niveau opérationnel.

UNE STRATÉGIE CLIMATIQUE DÉFINIE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction, qui inclut les gouverneurs, les directeurs généraux de la Banque de France, la secrétaire générale de l'ACPR et dans lequel siège également le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directeur général de l'Institut d'émission outre-mer (IEOM), établit les grandes orientations de la Banque de France en matière de lutte contre le changement climatique et la dégradation de la nature, dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique et de sa stratégie RSE. Il veille à la cohérence d'ensemble de la stratégie climat et nature déclinée dans les différents métiers.

Le plan stratégique et les orientations stratégiques sont soumis à l'approbation du Conseil général, qui est tenu informé de la mise en œuvre de la feuille de route climatique et nature. Le Collège de l'ACPR valide l'ensemble des publications de l'Autorité de contrôle sur le sujet du changement climatique et de la nature, et a suivi l'élaboration du nouvel exercice de test de résistance climatique conduit en 2023-2024 et portant sur le secteur de l'assurance, après un premier exercice pionnier réalisé en 2020-2021 sur les banques et les assurances. Les actions destinées à prendre en compte le changement climatique sont également définies en lien avec des instances de gouvernance spécifiques internes (Comité actif passif et Comité stratégique du régime de retraite en matière d'investissement responsable) et parfois externes (Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème pour la politique monétaire, ou Mécanisme de supervision unique pour la supervision bancaire, Haut Conseil de stabilité financière pour la politique macroprudentielle).

UN PILOTAGE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET LA NATURE (CECN)

La montée en puissance des travaux liés au changement climatique et à la nature a justifié progressivement la création de nouvelles structures de pilotage transversales afin de garantir la bonne coordination des différents métiers.

Créé en 2021, le **Comité exécutif sur le changement climatique** (CECC) a été renommé en 2024 **Comité exécutif sur le climat et la nature** (CECN). Ce changement a pour but de mieux refléter l'approche de la Banque de France et de l'ACPR en matière de durabilité, et notamment l'inclusion d'une nouvelle action dans notre plan stratégique visant à intégrer les risques économiques et financiers liés à la nature dans la conduite de notre mandat.

Réunissant l'ensemble des directions générales de la Banque de France et le secrétariat général de l'ACPR, le CECN est **l'instance de pilotage** des actions de l'institution concernant les risques liés au changement climatique et à la dégradation de la nature. Le CECN permet de s'assurer de la bonne articulation et coordination de ces actions, d'œuvrer à leur cohérence d'ensemble et à leur visibilité et, ainsi, de renforcer encore la capacité d'entraînement de la Banque de France vis-à-vis de ses pairs et du système financier au sens large.

Les actions à portée interne concernant la performance durable de la Banque de France n'entrent pas dans le périmètre du CECN et ont leurs propres instances de gouvernance. Celles-ci sont présentées au début des parties 3 et 4 de ce rapport.

UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE PAR LE CENTRE SUR LE CLIMAT ET LA NATURE (CCN) ET LES RÉSEAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET LA NATURE (CECN)

En place depuis 2021, le **Centre sur le changement climatique** (CCC) est devenu en 2024 le **Centre sur le climat et la nature** (CCN). Cette évolution – en cohérence avec le changement de nom du CECN – reflète l'objectif de prendre pleinement en compte les risques liés à la nature au sein de l'action climatique de la Banque. Le Centre est chargé de trois missions principales :

1. Coordonner, dans son rôle de secrétaire du CECN, la mise en œuvre des actions de la Banque de France et de l'ACPR en matière de prise en compte des enjeux climatiques et liés à la nature (hors stratégie RSE) ;
2. Analyser les risques associés au changement climatique et à la dégradation de la nature dans le secteur financier, en lien étroit avec l'ensemble des experts métiers des deux institutions ;
3. Assurer le secrétariat du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).

L'objectif du Centre est de renforcer l'efficacité des actions de la Banque de France sur la base de nouvelles expertises et en développant les synergies entre les directions générales. Le Centre a aussi pour mission de s'assurer que les actions de la Banque de France sont alignées sur les initiatives internationales du **NGFS**. Le CCN a absorbé, approfondi et élargi les missions du service de la Finance durable, qui avait fait de la Banque de France en 2019 l'une des toutes premières banques centrales au monde à se doter d'une équipe totalement dédiée aux enjeux climatiques.

La mise en œuvre de la stratégie climat et nature de la Banque de France est assurée par les **réseaux du Comité exécutif sur le climat et la nature** (CECN). Ces réseaux transversaux permettent de mobiliser les expertises au sein des différentes directions générales et de fluidifier les échanges d'information sur les travaux relatifs au climat et à la nature menés au sein de la Banque de France. Les réseaux couvrent notamment les thématiques suivantes : scénarios et modélisation, méthodologies, données climatiques et liées à la nature, sujets réglementaires (« *policy* »), préparation du Rapport durabilité, communication, recherche. La Mission RSE et développement durable, d'une part, et la Direction financière, la Direction des marchés et la Direction des risques et de la conformité, d'autre part, pilotent la mise en œuvre des stratégies climat et nature liées à nos activités opérationnelles et à nos investissements responsables.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Organes de gouvernance de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/nous-connaître/la-gouvernance/les-organes-de-gouvernance>

Centre sur le climat et la nature : <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/changement-climatique-finance-durable>

Collège de supervision de l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/lacpr/colleges-et-commissions/college-de-supervision/composition-du-college-de-supervision>

Commission climat et finance durable de l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/lacpr/colleges-et-commissions/commissions-consultatives>

Gouvernance et stratégie de durabilité des actions opérationnelles de la Banque de France et de l'ACPR : <https://www.banque-france.fr/system>

ACTIONS POUR LE CLIMAT ET LA NATURE DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE L'ACPR



Note : ESG, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; NGFS, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.
Source : Banque de France.

STRATÉGIE

LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À LA NATURE AU CŒUR DES MANDATS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE L'ACPR

Les risques associés au changement climatique et ceux qui sont liés à la nature, qu'ils soient physiques ou de transition, sont une source de risque financier. Banques centrales et superviseurs doivent donc les prendre en compte et contribuer à leur atténuation, dans le cadre de leurs mandats, avec un impact déterminant sur le développement et la promotion de la finance durable. L'ensemble des missions de la Banque de France est donc concerné, qu'il s'agisse de la stratégie monétaire, de la stabilité financière ou encore des services à l'économie et à la société. La Banque de France exerce en outre une stratégie d'influence pour favoriser le verdissement du secteur financier. Enfin, en tant qu'entreprise, elle a pour valeur fondamentale la performance durable, qui se transcrit dans ses activités opérationnelles et dans la gestion responsable de ses investissements pour compte propre. Grâce à ces actions, la Banque de France a obtenu en septembre 2024 et pour la troisième fois consécutive la première place au classement *Green Central Banking*, établi par l'ONG britannique Positive Money en collaboration avec d'autres ONG internationales, et qui distingue les banques centrales du G20 les plus actives en matière d'actions pour le climat.

LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À LA NATURE AU CŒUR DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025

Les défis climatiques et environnementaux figurent parmi les sept défis majeurs identifiés lors de l'élaboration de notre plan stratégique, à partir d'une démarche collective et prospective. Le plan **Construire Ensemble 2025**, prolongement du plan adopté en 2021 pour quatre ans initialement, vise ainsi à renforcer notre capacité à exercer nos missions en prenant en compte les conséquences de ces défis majeurs. Le plan stratégique de la Banque de France, structuré en 28 actions, répond à ces défis et mobilise les moyens de la Banque autour de 4 réponses : i) ancrer la stabilité des prix, la stabilité financière et la résilience ; ii) anticiper l'innovation et la transition climatique et environnementale ; iii) accompagner les particuliers et les entreprises face aux incertitudes ; iv) améliorer encore la qualité de vie au travail et attirer les talents.

① LA FORMATION INTERNE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE

La Banque de France s'est engagée sur la formation de l'ensemble de ses collaborateurs avec le déploiement de programmes de formation destinés à améliorer la compréhension par son personnel des questions liées au climat et, plus largement, des questions relatives à la nature et à la durabilité. Elle s'était fixé comme objectif, lors de la COP26, de former au moins 50 % de l'ensemble de son personnel d'ici 2024, cible relevée à 75 % dans le cadre de la revue du plan stratégique de la Banque. À fin 2024, plus de 80 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation sur les enjeux climatiques (7 460 collaborateurs formés).

Ces formations sont proposées aux nouveaux arrivants dès leur parcours d'intégration. En outre, les formations techniques dédiées à des experts dans le domaine de la finance et de la supervision se sont enrichies d'une offre pédagogique ciblant des spécialistes comme les acheteurs, mais également les analystes financiers chargés d'attribuer l'indicateur climat aux entreprises non financières. Enfin, en 2023, la Banque a engagé l'ingénierie d'une nouvelle formation générale sur les enjeux relatifs à la nature, dont le déploiement est programmé en fin d'année 2025.

Développement des compétences

	2022	2023	2024
Agents de la Banque de France sensibilisés aux questions liées au climat	56,3%	80,8%	80,4%
Cible annuelle	50% des agents formés	75% des agents formés	80% des agents formés

Note : Le pourcentage 2024 est inférieur à celui de 2023 du fait de départs d'agents formés et d'arrivées de nouveaux agents.

Au total, 5 actions sont dédiées à des chantiers prioritaires, permettant de préparer l'institution aux risques physiques et de transition liés au changement climatique :

- politique monétaire et climat ;
- nature ;
- Banque de France verte, dont le contenu est identique à celui du pilier environnemental de la stratégie RSE ;
- indicateur climat ;
- stabilité financière et chocs exogènes (y compris climatiques).

Lors du prolongement pour un an du plan stratégique Construire Ensemble 2024, une nouvelle action « Nature » a été ajoutée afin d'intégrer les **risques économiques et financiers liés à la nature** dans la conduite de notre mandat. L'ajout de cette action « Nature » incarne l'idée que les banques centrales doivent prendre en compte non seulement les enjeux climatiques mais aussi les autres défis environnementaux, afin d'exercer pleinement et durablement leurs mandats de stabilité monétaire et financière. La Banque de France, en cohérence avec l'approche adoptée par le NGFS, utilise le terme « nature » pour désigner à la fois les éléments biotiques (vivants) et abiotiques (non vivants) de notre planète. Comme pour le climat, il s'agira, dans l'exercice de notre mandat de préservation de la stabilité monétaire et financière, de construire une expertise transversale sur les enjeux liés à la nature, pour mesurer les risques économiques et financiers que sa dégradation peut engendrer.

Au titre de ses activités opérationnelles, la Banque de France est engagée dans une démarche de préservation de l'environnement depuis plus de quinze ans. Elle a rehaussé son ambition climatique en 2024, dans le cadre de la mise à jour de sa stratégie. En outre, pour préciser son objectif de contribution à la préservation de la nature, elle l'a assorti d'une première cible quantitative portant sur l'achat responsable.

Elle a par ailleurs lancé une politique d'envergure d'investisseur responsable en 2018 avec la publication d'une charte d'investisseur responsable qu'elle met à jour régulièrement, en se dotant de nouvelles cibles ambitieuses.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Plan stratégique Construire ensemble 2025 : <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/plan-strategique-avenir>

Stratégie RSE : https://www.banque-france.fr/system/files/2025-03/Charte_RSE_2025.pdf

Charte d'investissement responsable : https://www.banque-france.fr/system/files/2023-07/Banque-de-France_Charte-d%27investissement-responsable_2022_Changement-climatique-et-finance-durable.pdf

Rapport annuel de la Banque de France 2024 : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-de-la-banque-de-france-2024>

UNE STRATÉGIE DURABLE BÂTIE SUR LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA NATURE

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Politique monétaire et climat

Intégrer le risque climatique dans la conduite de notre mandat de politique monétaire



Adapter la politique monétaire de l'Eurosystème aux risques climatiques

Avancer sur deux volets principaux : macroéconomie du climat et verdissement du cadre opérationnel

STABILITÉ FINANCIÈRE

Stabilité financière

Mieux appréhender les risques liés aux chocs exogènes, dont climatiques, pour le système financier



Mieux cerner les impacts pour la stabilité financière des risques liés aux chocs exogènes, dont les chocs liés au changement climatique

Renforcer notre capacité de modélisation dans l'objectif de construire des scénarios et conduire des tests de résistance, plus complexes et plus complets, y compris des tests de résistance climatiques

Développer notre capacité de projections macrofinancières, permettant un bouclage entre évolutions macroéconomiques et évolutions financières projetées ou stressées, y compris au titre de scénarios climatiques

Nature

Intégrer les risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et à la perte de biodiversité dans la conduite de nos mandats



Objectif : être une banque centrale de référence pour la prise en compte des risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et aux impacts sur la nature pour la stabilité financière et dans l'analyse macroéconomique

Élaborer les briques méthodologiques d'un cadre d'analyse des risques liés à la nature

Faire émerger et partager des bonnes pratiques et approches utiles à la gestion des risques liés à la dégradation de la nature

Favoriser la prise en compte de ces risques dans le cadre prudentiel

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Indicateur climat

Déployer l'indicateur climat au service de la transition écologique des entreprises et du climat comme bien commun



Élaborer une méthodologie pour la construction de l'indicateur climat

Attribuer un indicateur climat (sur deux volets : Transition et Adaptation)

Créer et mettre en production un système d'information dédié pour le suivi et le traitement des données

PERFORMANCE DURABLE

Banque de France verte

S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone et contribuer à la préservation de la nature



S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone, en ciblant une réduction d'au moins 25 % de ses émissions de gaz à effet de serre en 2025 par rapport à 2019

Contribuer à la préservation de la nature, en formant 75 % de nos acheteurs aux achats responsables d'ici fin 2025

PARTIE 2

LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Gouvernance

En matière de politique monétaire, les travaux sont menés par l'**Eurosystème** dans le cadre de ses structures de gouvernance existantes : la Banque de France a contribué à l'élaboration de la feuille de route de verdissement de la politique monétaire de la BCE et travaille à sa mise en œuvre conformément au calendrier adopté.

La politique monétaire de la zone euro est décidée par le **Conseil des gouverneurs** de la Banque centrale européenne (BCE) et mise en œuvre conjointement de manière décentralisée par la BCE et les banques centrales nationales (BCN). Les propositions du directoire de la BCE au Conseil des gouverneurs se fondent sur les travaux des comités de l'Eurosystème, composés de membres de la BCE et des BCN. Au titre de la stratégie monétaire, la Banque de France est également garante de la confiance dans les moyens de paiement, ceux-ci assurant la fonction-clé de circulation de la monnaie entre les acteurs économiques. À ce titre, la Banque de France veille aussi à la trajectoire environnementale de la filière des paiements. Elle s'appuie pour ce faire sur le **Comité national des moyens de paiement (CNMP)**.

Stratégie

Le climat s'inscrit pleinement dans le **mandat monétaire** par les effets qu'il produit sur la stabilité des prix. Les événements extrêmes liés au changement climatique ont déjà des effets de plus en plus visibles sur l'activité économique et les prix, notamment alimentaires. La transition vers une économie bas-carbone, en raison notamment de la mise en place de politiques de transition et d'évolutions technologiques, peut se répercuter sur l'activité et les prix – à commencer par ceux de l'énergie. Le coût de cette transition pour la croissance est inférieur au coût de l'inaction.

La Banque de France s'inscrit donc en soutien de la stratégie de l'Eurosystème pour une **meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la politique monétaire**. Cela passe par une meilleure intégration des risques physiques et de transition dans l'évaluation des risques pesant sur la stabilité des prix, notamment dans les modèles macroéconomiques, et par le recours à des analyses de scénarios climatiques.

La Banque de France, à travers le Comité national des moyens de paiement (CNMP), appréhende les **problématiques environnementales comme des enjeux structurants pour l'écosystème des paiements européens**. La durabilité fait ainsi partie des principaux objectifs de la nouvelle stratégie nationale adoptée par le CNMP pour la période 2025-2030.

Gestion des risques

PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMATIQUE DANS LA POLITIQUE MONÉTAIRE CONDUITE PAR L'EUROSYSTÈME

Dès le 8 juillet 2021, au terme de son évaluation stratégique, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté et publié un plan d'action relatif aux questions climatiques pour les années 2021-2024. Dans le cadre du mandat de la BCE, il s'est engagé à prendre en considération l'ensemble des implications du changement climatique et de la transition bas-carbone dans ses missions de politique monétaire et de banque centrale.

Le 13 mars 2024, la BCE a publié des modifications de son cadre opérationnel pour la mise en œuvre de sa politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs a notamment convenu d'un ensemble de six principes qui guideront la mise en œuvre de la politique monétaire à l'avenir. Parmi eux figure la poursuite des objectifs secondaires fixés par le traité à la BCE, qui consistent à soutenir les politiques économiques générales de l'Union européenne, dans la mesure où elles sont compatibles avec une mise en œuvre efficace de l'orientation de politique monétaire. Dans ce contexte il a été réaffirmé que l'architecture du cadre opérationnel visera à tenir compte des considérations relatives au changement climatique dans les opérations structurelles de politique monétaire. Ceci vient conforter les premières décisions concrètes, communiquées le 4 juillet 2022 et qui ont fait l'objet de développements dans le précédent *Rapport durabilité*. Ces décisions ont été prises par la BCE pour tenir compte du changement climatique dans ses achats d'obligations d'entreprise, son dispositif de garanties des opérations de crédit de politique monétaire, ses exigences de déclaration et sa gestion des risques.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Inclusion des questions climatiques dans la nouvelle stratégie de politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2021>

Décision de juillet 2022 sur les opérations de politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022>

Plan sur le climat et la nature 2024-2025 de la Banque centrale européenne : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/our-climate-and-nature-plan>

En juin 2024, la BCE a publié son deuxième rapport sur la trajectoire du risque climatique des portefeuilles de politique monétaire, incluant cette fois-ci les portefeuilles d'obligations du secteur public et d'obligations sécurisées, en plus des portefeuilles d'obligations d'entreprise.

Après avoir fortement contribué à l'évaluation stratégique conclue en juillet 2021, la Banque de France poursuit son action motrice au sein de l'Eurosystème pour mettre en œuvre les objectifs du plan d'action climatique commun. Le plan stratégique Construire Ensemble 2025 lie par ailleurs les objectifs de l'Eurosystème aux objectifs de la Banque de France.

TRAVAUX DE VERDISSEMENT DES PORTEFEUILLES MONÉTAIRES DE L'EUROSYSTÈME

Fort de son expérience en matière de politique d'investissement responsable sur les portefeuilles non monétaires, la Banque contribue aux travaux au sein de l'Eurosystème portant sur le verdissement du portefeuille de politique monétaire composé d'obligations d'entreprise (CSPP, *corporate sector purchase programme*) et à l'élargissement des publications de données liées au climat sur l'ensemble des portefeuilles de politique monétaire.

L'Eurosystème entend décarboner progressivement ses avoirs en obligations d'entreprise selon une trajectoire conforme aux objectifs de l'accord de Paris. À cette fin, pendant les réinvestissements des portefeuilles monétaires, ces derniers ont été orientés vers des émetteurs présentant de bons résultats climatiques. Une bonne performance climatique est caractérisée par de faibles émissions de gaz à effet de serre, des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone et des publications satisfaisantes en matière de climat.

Cette mesure signifie que, toutes choses égales par ailleurs, la part des actifs au bilan de l'Eurosystème émis par des entreprises présentant de bons résultats climatiques a été accrue par rapport à celle des entreprises dont les résultats sont moins satisfaisants. Le but recherché est d'atténuer les risques financiers liés au climat figurant au bilan de l'Eurosystème. Il s'agit également d'inciter les émetteurs à améliorer leur publication d'informations et à réduire leurs émissions de carbone à l'avenir.

Ces mesures s'appliquent depuis octobre 2022. La BCE a publié le 23 mars 2023 et le 25 juin 2024 des informations liées au climat en ce qui concerne les avoirs en obligations d'entreprise acquises par l'Eurosystème au titre des achats de politique monétaire et l'impact des mesures prises.

La BCE avait soumis durant l'année 2022 le bilan de l'Eurosystème à des tests de résistance climatique afin d'évaluer son exposition aux risques liés au changement climatique. Elle s'est appuyée pour cela sur la méthodologie de son test de résistance climatique à l'échelle de l'ensemble de l'économie. La Banque de France avait participé aux travaux de l'Eurosystème sur la définition de la méthodologie, aidée par son expérience acquise lors de la conduite de l'exercice pilote ACPR. La BCE a renouvelé l'exercice en 2024.

Par ailleurs, la Banque de France produit également des analyses visant à évaluer les conséquences macroéconomiques du changement climatique et de la transition. Pour compléter les scénarios NGFS, qui fournissent des projections sur des horizons de long terme, et en amont de la publication en 2025 des scénarios NGFS de court terme, la Banque de France a modélisé des scénarios de transition d'une durée de 5 ans pour estimer les conséquences que pourraient avoir la transition sur l'inflation ou la croissance. L'ampleur et la durée des effets macroéconomiques de la transition vers la neutralité carbone dépendront de la stratégie choisie. Une transition désordonnée, provoquée par des politiques publiques abruptes ou mal ciblées ainsi que par la réaction du secteur privé, pourrait induire une forte volatilité sur le cycle économique et sur l'inflation.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Politique de décarbonation des avoirs en obligations d'entreprise acquises par l'Eurosystème au titre des achats de politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022>

Publication en matière de durabilité de la BCE : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/climate-related-financial-disclosures>

Décarbonation des portefeuilles monétaires de l'Eurosystème et de la BCE : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2024>

Scénarios de court terme du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/publications-and-statistics/publications/ngfs-short-term-climate-scenarios-central-banks-and-supervisors>

INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COTATION DES ENTREPRISES

Dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème, la Banque de France se voit remettre du collatéral d'une qualité de crédit suffisante pour couvrir les risques auxquels elle est exposée. Sont éligibles au collatéral de politique monétaire les créances d'entreprises les mieux notées, notées par la Banque de France dans le cadre de sa cotation en tant que système interne d'évaluation du crédit des banques centrales nationales (ICAS).

En application des exigences minimales définies par la BCE dans le cadre de son programme d'action pour le climat, les ICAS doivent intégrer les risques liés au changement climatique dans l'appréciation du risque de défaut des entreprises à l'horizon d'un an.

En tant qu'ICAS, la Banque de France attribue chaque année une notation de crédit à environ 300 000 entreprises non financières, principalement des PME et des ETI. L'intégration des risques climatiques dans la méthodologie de cotation repose sur deux principaux canaux de transmission :

- les risques de transition, liés à l'impact financier du marché européen du carbone sur les entreprises ;
- les risques physiques, liés à l'exposition aux aléas climatiques aigus et à leur impact sur l'assurabilité des entreprises.

L'analyse combine des évaluations quantitatives et qualitatives. Elle évalue l'impact des risques climatiques sur la probabilité de défaut à court terme, en s'appuyant sur des données financières, des données de durabilité et des échanges avec les entreprises concernées. L'intégration des risques climatiques dans la cotation repose sur leur matérialité financière, c'est-à-dire leur impact sur la solvabilité des entreprises. Seuls les effets concrets et quantifiables à un horizon d'un an, tels que le coût du carbone ou l'accès à l'assurance, sont pris en compte. Les risques climatiques avérés peuvent entraîner une révision de la notation de crédit, selon des règles préétablies. Les critères de révision sont établis selon des seuils définis, prenant en compte l'ampleur de l'exposition aux risques climatiques :

- Pour les risques de transition, la charge financière liée aux quotas d'émissions peut justifier une dégradation de la notation ;

- Pour les risques physiques, l'impact est évalué au regard de l'exposition et de la vulnérabilité de l'entreprise, de sa capacité à maintenir une couverture assurantielle et à mettre en œuvre des mesures de prévention ou d'adaptation.

L'intégration des risques climatiques est progressive, en fonction de l'évolution des cadres réglementaires et des données disponibles. La Banque de France applique le principe de proportionnalité en ciblant d'abord les entreprises les plus grandes et les plus émettrices. Après une phase de test intervenue en 2024, la Banque de France mettra effectivement en œuvre en 2025 les évolutions méthodologiques précédemment décrites permettant la prise en compte des risques de transition et des risques physiques dans sa cotation.

Afin d'assurer la robustesse du dispositif, les analystes chargés de ces évaluations bénéficieront d'un cadre méthodologique structuré et adapté aux enjeux spécifiques des risques climatiques. Cette démarche vise à garantir une cotation reflétant mieux les risques financiers liés au climat, tout en maintenant la fiabilité du cadre d'évaluation de la qualité de crédit.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Cadre de garanties de l'Eurosystème : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/coll/risk/html/index.en.html>

Normes minimales communes de prise en compte des risques liés au changement climatique dans les systèmes internes d'évaluation du crédit (ICAS) : <https://www.ecb.europa.eu/press/economic-bulletin/focus/2022>

INTÉGRATION DE LA DIMENSION EUROPÉENNE DES MÉTRIQUES ET CIBLES

La Banque de France contribue activement aux travaux de l'Eurosystème sur l'intégration des enjeux climatiques dans la **politique monétaire**; les indicateurs relatifs à ces travaux sont publiés au niveau de l'Eurosystème, notamment via le rapport de la BCE sur l'intégration des enjeux climatiques dans les actifs de l'Eurosystème détenus dans le cadre de la politique monétaire.

MAÎTRISE DE L'EMPREINTE CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE DES PAIEMENTS DE DÉTAIL

Face au défi de la transition écologique, l'enjeu de la **réduction de l'empreinte carbone et environnementale de l'ensemble de la chaîne du paiement** est essentiel. Cela concerne aussi bien la filière fiduciaire, c'est-à-dire les espèces, que les moyens de paiement scripturaux, c'est-à-dire les cartes, virements, prélèvements, chèques et portefeuilles électroniques. Afin de promouvoir des paiements adaptés à cette transition, un prérequis fondamental est de mieux comprendre les composantes de l'empreinte carbone et environnementale attachée à chaque moyen de paiement, tout au long de son cycle de vie. À partir de cet état des lieux, l'objectif du CNMP sera d'identifier les leviers permettant de diminuer cette empreinte et de les promouvoir auprès des acteurs de l'écosystème des paiements et des utilisateurs.

Dans le domaine fiduciaire (les espèces), cet objectif sera décliné au travers de deux approches complémentaires :

- D'une part, un travail de recensement des bonnes pratiques des acteurs de la filière fiduciaire en matière de verdissement de leur activité; la Banque de France a ouvert la voie à ces travaux en publiant en 2024 un bulletin qui montre les actions de verdissement de ses activités fiduciaires². Elle y rappelle aussi que l'empreinte environnementale des billets utilisés comme moyen de paiement sur une année entière par un consommateur de la zone euro est faible (équivalente à celle d'un trajet de 8 km en voiture);
- Et d'autre part, la structuration des processus de collecte et de restitution des données, harmonisés au niveau de la filière, afin de pouvoir pérenniser les mesures de son empreinte carbone et environnementale, dans le prolongement des travaux coordonnés par l'Eurosystème sur l'empreinte des billets en euros.

Dans le domaine des paiements scripturaux, la Banque de France a contribué à l'élaboration d'un ensemble de **bonnes pratiques environnementales pour les paiements électroniques** sous l'égide du Comité des paiements de détail en euros³. Ces bonnes pratiques recommandent par exemple la réduction des initiations de paiement sur papier, le recours aux énergies renouvelables ou la non-impression systématique des tickets de caisse.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Intégration des enjeux climatiques dans les actifs de l'Eurosystème détenus dans le cadre de la politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/climate-related-financial-disclosures>

Publications financières en lien avec le climat de l'Eurosystème : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/climate-related-financial-disclosures>

Limites des données climatiques, et pistes de progrès : <https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents>

Comité national des moyens de paiement : <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/moyens-de-paiement/cnmp/presentation-cnmp>

Stratégie nationale des moyens de paiement : <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/moyens-de-paiement/cnmp/strategie-nationale>

Actions de verdissement de la filière fiduciaire : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/lempreinte-environnementale-des-activites-fiduciaires-au-coeur-des-engagements-de-la-banque-de>

2 J. Garabed, C. Grossetti, E. Gutierrez, E. Laplace, V. Niemiec, R. De Pastor et I. Valdès-Curien (2024), « L'empreinte environnementale des activités fiduciaires au cœur des engagements de la Banque de France », *Bulletin de la Banque de France*, n° 250/5, janvier-février.

3 Le Comité des paiements de détail en euros (ERPB, Euro Retail Payments Board) est un organe stratégique de haut niveau, présidé et animé par la Banque centrale européenne (BCE), chargé de favoriser l'intégration, l'innovation et la compétitivité des paiements de détail en euro dans l'Union européenne.

STABILITÉ FINANCIÈRE

Gouvernance

STABILITÉ FINANCIÈRE : UNE ACTION COORDONNÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

L'action de la Banque de France et de l'ACPR en matière de stabilité financière s'inscrit dans le cadre de leur participation aux travaux du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), ainsi que dans le cadre de travaux européens (Eurosystème, Comité européen du risque systémique). L'ACPR prend également part aux travaux réglementaires européens de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP). En matière de supervision microprudentielle des établissements bancaires, les actions de l'ACPR s'inscrivent au niveau européen au sein du Mécanisme de surveillance unique (MSU).

LA COMMISSION CLIMAT ET FINANCE DURABLE DE L'ACPR

Mise en place en octobre 2019, à la suite de l'accord de Place du 2 juillet 2019, cette Commission a pour mission principale d'éclairer l'ACPR sur la façon de prendre en compte le suivi des engagements de finance durable pris par les intermédiaires financiers relevant de son champ de compétence. Dans ce contexte, elle veille à promouvoir un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes de la Place.

Chaque année, en coopération avec la Commission climat et finance durable de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un rapport est publié sur les engagements des institutions financières françaises.

Stratégie

Au titre de leurs **mandats de stabilité financière**, la Banque de France et l'ACPR agissent afin de mieux appréhender l'exposition des secteurs bancaire et de l'assurance français aux risques liés à la transition climatique et à la dégradation de la nature. Ces risques doivent tout d'abord être mieux évalués afin que les établissements financiers soient en mesure de les prévenir et d'y faire face. En ce sens, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié en janvier 2025 ses orientations sur la gestion des risques ESG dont l'ACPR s'assurera de la bonne application à compter de 2026. Ce texte vient préciser aux établissements la façon dont les risques ESG doivent être identifiés, mesurés, gérés et suivis. Il explicite également les attendus en matière de contenu des plans prudentiels introduits par directive sur les exigences de fonds propres (CRD VI) que les établissements devront élaborer. En outre, l'ACPR participe activement aux travaux de l'ABE sur la disponibilité et l'accessibilité des données ESG ainsi que sur la possibilité de classer les expositions des établissements selon un prisme ESG. Ces travaux contribueront à la réflexion sur la pertinence d'intégrer les risques ESG au pilier 1 bancaire.

La Banque de France et l'ACPR cherchent en priorité à standardiser et à fiabiliser les tests de résistance climatiques pour généraliser leur usage comme outils de supervision. L'appréciation des risques financiers posés par le changement climatique nécessite également de renforcer la collaboration avec le monde académique, en adoptant une approche pluridisciplinaire sur les enjeux plus particulièrement pertinents pour le secteur financier. Le champ des risques étudiés s'étend progressivement au-delà du risque climatique, afin de couvrir les impacts des risques liés à la nature pour le secteur financier, notamment en lien avec les travaux du NGFS. La Banque de France assure au demeurant la coprésidence du groupe de travail du NGFS dédié à la prise en compte de ces sujets.

② PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LE REPORTING EXTRAFINANCIER

La Banque de France et l'ACPR contribuent au processus d'élaboration d'un cadre de reporting extrafinancier aux niveaux européen et international. Elles promeuvent des standards européens de publication (*disclosures*) des expositions au risque climatique transposables au niveau international, ainsi que leur bonne application au niveau national.

Dans ce contexte, elles ont, en outre, répondu en 2024 aux consultations publiques du Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG, European Financial Reporting Advisory Group) sur les projets de normes de reporting

extrafinancier pour les PME cotées (LSME) et de normes volontaires pour les PME non cotées (VSME) dans le cadre de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD, *Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Suite à l'annonce d'un projet de loi omnibus par la Commission européenne fin 2024 dans une optique de simplification du cadre de reporting de durabilité, la Banque de France et l'ACPR participent activement aux débats sur ce sujet, afin de garantir un bon équilibre entre simplification et transparence.

Gestion des risques

EN TANT QUE SUPERVISEUR, VEILLER À LA STABILITÉ DE LA PLACE FINANCIÈRE

UNE DÉMARCHE PRÉCOCE D'IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LE SUPERVISEUR

Les travaux de l'ACPR sur le risque climatique ont débuté en 2015 dans le contexte de la mise en œuvre de la loi sur la transition écologique et la croissance verte, imposant aux investisseurs institutionnels un cadre exigeant de publication des informations extrafinancières. Suite à la publication de deux premiers rapports en 2019 sur les expositions des banques et des assurances au risque climatique, deux groupes de travail ont été mis en place avec les deux secteurs sur les thèmes de la gouvernance du risque climatique et de l'analyse des scénarios, donnant lieu à la publication de deux guides des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion du risque climatique pour les banques (2020) et les assurances (2022). Le travail sur les scénarios a permis la préparation de l'exercice pilote de test de résistance (*stress test*) climatique, premier exercice de cette nature et de cette ampleur, conduit sur les deux secteurs et s'appuyant notamment sur les premiers scénarios publiés par le NGFS.

BILAN DU SECOND EXERCICE DE TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE ACPR 2024

La deuxième édition du test de résistance sur les risques climatiques, conduit par l'ACPR avec les organismes d'assurance, a permis d'estimer quantitativement les impacts du changement climatique sur la sinistralité et la santé financière des organismes, selon différents scénarios (*cf. présentation des conclusions du test de résistance dans le Rapport durabilité 2023*). Cet exercice a aussi été l'occasion pour les assureurs d'améliorer leurs outils et méthodes et, pour le superviseur, d'analyser leurs réactions stratégiques face au risque de transition comme face aux risques physiques.

Ce test de résistance représentait donc une nouvelle opportunité de sensibilisation aux risques climatiques auprès des organismes participants mais également, sur la base de la publication des résultats et de présentations publiques, auprès d'un public plus large.

Outre la restitution globale des résultats effectuée auprès de France Assureurs et des participants à l'exercice, ces derniers

ont également été conviés à des sessions de présentation de leurs résultats individuels. Ces réunions bilatérales ont permis de faire émerger un certain nombre d'enseignements utiles pour la prise en compte du risque climatique.

Au-delà de l'exercice lui-même, les services de l'ACPR exploitent dans la durée les résultats obtenus. Les données, en particulier d'expositions géolocalisées, collectées lors de la mise en œuvre d'un tel exercice présentent en effet l'intérêt de pouvoir être utilisées a posteriori, par exemple pour identifier les assureurs exposés à un événement climatique affectant une localité.

DES EXERCICES DE TESTS DE RÉSISTANCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Pour évaluer les risques de transition liés au paquet législatif « Ajustement à l'objectif 55 » (Fit for 55), la Commission a mandaté les autorités de supervision européennes (ABE, AEPP, AEMF) afin de réaliser un test de résistance dédié. Le paquet Fit for 55, adopté par le Conseil européen en juin 2022, a pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne (UE) de 55 % entre 1990 et 2030. La Banque de France et l'ACPR ont participé à l'élaboration du scénario, commun à toutes les autorités, au sein du Comité européen du risque systémique.

Les résultats du test de résistance publiés en novembre 2024 apportent un éclairage complémentaire aux travaux du NGFS sur les scénarios de long terme (horizon 2050), qui montrent qu'une gestion proactive des risques liés à la transition climatique sera toujours moins coûteuse que l'absence de mesures visant à gérer ces risques. Ainsi, les travaux des autorités de supervision européenne montrent que les pertes liées au risque de transition dues au paquet Fit for 55 ne devraient pas, à elles seules, menacer la stabilité financière de l'UE. Ces résultats soulignent toutefois le coût de l'alignement : lorsque les risques de transition sont combinés à des chocs macroéconomiques, ils peuvent accroître les pertes pour les institutions financières et entraîner des perturbations. Cela appelle une approche coordonnée pour financer la transition verte et la nécessité pour les institutions financières d'intégrer les risques climatiques dans leur gestion des risques de manière exhaustive et rapide.

Ces résultats viennent aussi compléter les tests de résistance portant sur l'exposition des banques au risque climatique, lancés par le Mécanisme de surveillance unique (MSU) en 2022, et auxquels la Banque de France et l'ACPR ont contribué de façon importante, mettant à disposition du MSU l'expérience acquise au niveau national.

VERS DES SCÉNARIOS SUR LES RISQUES FINANCIERS LIÉS À LA NATURE

Le secteur économique et financier français et européen dépend largement de **services écosystémiques**, c'est-à-dire des services offerts gratuitement aux sociétés humaines par les écosystèmes. Cette dépendance a été confirmée par des études de la Banque de France et de la BCE : 75 % des prêts aux entreprises dans la zone euro dépendent fortement d'au moins un service écosystémique ; il en est de même pour 42 % du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises⁴. Pour estimer avec précision les impacts plausibles sur le système financier des risques et des politiques liés à la nature, les banques centrales et superviseurs ont besoin de nouveaux outils.

À cet effet, le groupe de travail sur les risques liés à la nature du NGFS a publié en juin 2024 la **version finale de son cadre conceptuel** sur l'analyse des risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature. Ce cadre propose plusieurs grandes étapes à suivre pour l'analyse des impacts économiques et financier liés à celle-ci : i) tout d'abord l'étude des principales sources de risques liés à la dégradation de la nature (dépendances et impacts de l'économie et du système financier sur les services écosystémiques, potentiels risques à plus long terme, interaction avec le changement climatique), puis ii) l'analyse des impacts de la dégradation de la nature sur l'économie, et enfin iii) l'analyse des conséquences pour le système financier. Ce rapport contient notamment deux cas illustratifs sur le fleuve Colorado et la forêt Amazonienne. Plusieurs membres du NGFS travaillent également à la mise en application de ce cadre d'analyse.

Ce groupe de travail contribue aussi au **développement de scénarios économiques en lien avec la dégradation de la nature, sur la base de son rapport de décembre 2023** listant des recommandations pour l'élaboration de scénarios d'évaluation des risques économiques et financiers liés à la nature. Le développement de tels scénarios est un défi de taille pour les superviseurs financiers et les banques centrales : les modèles actuellement utilisés pour les scénarios climatiques ne sont pas adaptés aux caractéristiques spécifiques des risques liés à la nature. Il conviendrait de développer une approche globale, méthodologiquement diversifiée et transparente pour modéliser l'interaction complexe entre les systèmes biophysiques et économiques.

Dans le cadre de la nouvelle action stratégique sur la prise en compte des risques liés à la nature, la Banque de France et l'ACPR ont lancé une **collaboration académique**

avec plusieurs laboratoires de recherche ayant pour but d'améliorer la modélisation de ces risques, ainsi que de leurs impacts économiques et financiers. L'amélioration des modèles économiques et financiers existants est en effet nécessaire pour parvenir à intégrer la dégradation de la nature au sein des outils utilisés par les banques centrales, notamment dans le cadre de leurs missions de maintien de la stabilité monétaire et financière. Ces efforts de recherche pourront nourrir les travaux de la Banque de France et du NGFS sur le développement de scénarios nature.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Exercice climatique mené par l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/les-principaux-resultats-de-l'exercice-climatique-sur-le-secteur-de-l'assurance>

Test de résistance prudentiel de la BCE : https://www.banque-france.fr/system/files/2024-03/communiqu%C3%A9-de-presse-bce_2022-01-27_la-supervision-bancaire-de-la-bce-lance-son-test-de-resistance-2022-sur-les-risques-lies-au-climat.pdf

Résultats du test de résistance climatique « Ajustement à l'objectif 55 » (Fit for 55) : <https://www.banque-france.fr/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/le-test-de-resistance-climatique-ajustement-l'objectif-55-fit-55-montre-que-les-pertes-lies-au>

Cadre conceptuel du NGFS pour l'analyse des risques économiques et financiers liés à la nature : <https://www.ngfs.net/system/files/import/ngfs/medias/documents/ngfs-conceptual-framework-nature-risks.pdf>

Scénarios relatifs aux risques financiers liés à la nature du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/publications-and-statistics/publications/ngfs-recommendations-toward-development-scenarios-assessing-nature-related-economic-and-financial>

Orientations de l'ABE sur la gestion des risques ESG : <https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/press-releases/eba-publishes-its-final-guidelines-management-esg-risks>

⁴ A. Ceglar et al. (2023), « The impact of the euro area economy and banks on biodiversity », *Occasional Paper Series*, n° 335, BCE ; R. Svartzman et al. (2021), « Un "printemps silencieux" pour le système financier ? Vers une estimation des risques financiers liés à la biodiversité en France », *Documents de travail*, n° 826, Banque de France.

EN TANT QUE SUPERVISEUR, VEILLER À LA BONNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

REVUE THÉMATIQUE DE L'ACPR SUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Comme en 2023, l'ACPR a mené en 2024 une **revue thématique pour analyser la prise en compte des risques climatiques et environnementaux** dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques des établissements qu'elle supervise directement (établissements moins importants [LSI, *less significant institutions*] et établissements spécialisés). Un questionnaire d'autoévaluation rempli par un échantillon de 90 entités, contre une soixantaine en 2023, a permis de continuer à sensibiliser les établissements à ces enjeux et d'évaluer les avancées accomplies depuis un an. Ce questionnaire s'est inspiré, comme l'année précédente, des attentes en matière de gestion et de déclaration des risques liés au climat et à l'environnement fixées par la BCE dans son *guide* publié en novembre 2020 et qui s'applique aux LSI proportionnellement à la nature, à l'échelle et à la complexité des activités de l'établissement concerné.

D'une manière générale, **la prise en compte de l'incidence des risques climatiques et environnementaux s'est améliorée** entre les deux exercices. Un nombre croissant d'entités affirme analyser l'impact de ces risques sur leur environnement économique. Elles sont également de plus en plus nombreuses à les intégrer dans leur dispositif de gestion des risques, y compris au travers de leur processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP pour les établissements de crédit et ICARAP pour les entreprises d'investissement). Les répondants indiquent par ailleurs que les dirigeants et les salariés sont de plus en plus formés à ces risques.

Toutefois, **des améliorations restent attendues**, en particulier pour les entités de taille réduite. En effet, trop peu d'établissements semblent inclure les risques climatiques et environnementaux de façon explicite dans leur cadre d'appétit aux risques. De même, la prise en compte de ces risques dans l'évaluation de l'exposition au risque de crédit s'avère insuffisante.

À l'aune d'une intensification réglementaire, avec notamment l'entrée en application en janvier 2026 de la CRD VI, l'ACPR portera une attention accrue à ces risques au cours des prochaines années.

INTÉGRATION PAR LES ASSUREURS DES RISQUES DE DURABILITÉ SOUS SOLVABILITÉ II

Depuis août 2022, la révision du règlement délégué Solvabilité II dispose que les organismes d'assurance et de réassurance doivent intégrer **les risques de durabilité pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (à l'actif) ou des engagements (au passif), dans leur système de gouvernance et de gestion des risques**. Par ailleurs, la directive Solvabilité II a fait l'objet d'une révision, entrée en vigueur en janvier 2025, et qui prévoit l'obligation, pour les organismes d'assurance et de réassurance, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des risques de durabilité, à destination des autorités de contrôle. Elle renforce de plus les nouvelles dispositions du règlement délégué, en introduisant pour les assureurs et réassureurs l'obligation d'identifier dans leur analyse interne des risques (ORSA) les expositions matérielles aux risques liés au changement climatique et, lorsque ces expositions sont matérielles, d'en mesurer l'impact au travers de deux scénarios de hausse des températures. Ces amendements au régime prudentiel Solvabilité II, qui entreront en application en janvier 2027, diffèrent des réglementations extrafinancières (29 LEC, loi énergie-climat; SFDR, *Sustainable Finance Disclosure Regulation*; CSRD, *Corporate Sustainability Reporting Directive*).

L'ACPR a réalisé en 2024 **une enquête sur l'application des dispositions introduites en 2022 dans le règlement délégué** auprès de 91 organismes, représentant 90 % du marché français. Elle constate que les acteurs interrogés se sont tous saisis du sujet, avec cependant des différences dans l'avancée des réflexions et des travaux.

Si **la majorité des organismes considère les risques de durabilité comme matériels**, seulement la moitié de ceux-ci a intégré ces risques dans les trois politiques écrites prévues par la réglementation (politique de rémunération, politique de gestion du risque d'investissement et politique de souscription et provisionnement).

Dans le cadre de cette étude, **l'ACPR a émis un certain nombre de recommandations**, dont l'intégration des risques de durabilité dans la politique de réassurance et d'atténuation des risques, ou l'utilisation par les organismes de la position de **l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles**, qui recommande notamment le recours à des scénarios de long terme (10 ans ou plus).

POUR ALLER PLUS LOIN...

Analyse publiée par l'ACPR sur la mise en œuvre de l'article 29 de la loi énergie-climat : <https://acpr.banque-france.fr/loi-energie-climat-les-assureurs-doivent-poursuivre-leurs-progres>

Analyse publiée par l'ACPR sur le niveau d'application des amendements 2022 à Solvabilité II relatifs à l'intégration des risques de durabilité dans la gouvernance et la gestion des risques des assureurs, par les assureurs : <https://acpr.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/enquete-sur-les-risques-en-matiere-de-durabilite>

Métriques et cibles



Niveau d'exposition des banques françaises aux énergies fossiles à fin 2023

Niveau d'exposition des banques aux secteurs les plus directement liés au pétrole et au gaz (en % du bilan) : **< 1%**

Degré de préparation des établissements français de l'échantillon (qui représente 85 % du bilan total) :

- Établissements ayant répondu au questionnaire du rapport et ayant fourni les chiffres au titre du pilier 3 : **100%**
- Engagements climatiques des établissements français (publiant une politique fossile dont une date de sortie du charbon) : **100%** des banques couvertes par le rapport conjoint ACPR-AMF sur les engagements climatiques des acteurs financiers (CCFD)



Niveau d'exposition des assureurs français aux énergies fossiles à fin 2023

Niveau d'exposition des assureurs aux secteurs les plus directement liés au pétrole et au gaz (en % du bilan) : **1,8%⁵**

Degré de préparation des établissements français :

- Établissements ayant participé au dernier exercice de tests de résistance, en % du secteur : **90%** du marché de l'assurance, selon l'exercice ACPR 2023
- Engagements climatiques des établissements français (publiant une politique fossile, dont une date de sortie du charbon) : **100%** des assureurs couverts par le rapport conjoint ACPR-AMF sur les engagements climatiques des acteurs financiers (CCFD)

⁵ Sur la base de l'échantillon d'organismes utilisé dans le cadre du rapport conjoint ACPR-AMF sur les engagements climatiques des acteurs financiers, réalisé sous l'égide de la Commission consultative climat et finance durable (CCFD).

③ LA BANQUE DE FRANCE ET LE RÉSEAU POUR LE VERDISSEMENT DU SYSTÈME FINANCIER (NGFS)

Le changement climatique, la dégradation de la nature et les politiques mises en place pour assurer une transition vers une économie bas carbone et respectueuse de l'environnement conduisent à une transformation fondamentale de l'économie. En tant qu'institution publique, la Banque de France participe tout d'abord à la négociation, l'adoption et à la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, notamment sur les risques environnementaux, pour pouvoir continuer à assurer ses missions. D'autre part, au titre de son positionnement au sein de l'écosystème financier, et au cœur de l'économie française et européenne, la Banque de France peut **utiliser son influence pour favoriser le verdissement du secteur financier**, au niveau national comme international.

La Banque de France considère notamment comme un chantier prioritaire la poursuite de son **investissement au service du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS, *Network for Greening the Financial System*)**, qui produit des travaux de référence au niveau international sur les modalités d'intégration des risques climatiques ainsi que des risques liés à la nature par les banques centrales et les superviseurs. La Banque de France, membre fondateur, en assure le secrétariat, en mettant à disposition une vingtaine d'agents et en accueillant des experts détachés d'institutions membres du NGFS au sein de son Centre sur le climat et la nature. Le secrétariat du NGFS prépare et met en œuvre le programme de travail du réseau et facilite la coopération entre les membres, en apportant son soutien à la production des livrables et à l'animation des groupes de travail pilotés par les institutions membres. Le secrétaire général du NGFS apporte

également un soutien stratégique au comité de pilotage et à la Présidence du NGFS et représente le réseau au sein des instances internationales (G7, G20) ou lors des grands rendez-vous globaux comme les Conférences des Parties pour le climat et pour la biodiversité (COP).

Au-delà du secrétariat, les experts de la Banque de France et de l'ACPR contribuent pour leurs domaines propres aux différents groupes de travail du NGFS. La Banque de France assure également depuis 2022 la coprésidence du groupe de travail sur les risques liés à la nature avec la Banque des Pays-Bas. À travers ces différents engagements, la Banque de France réaffirme l'importance du multilatéralisme sur les sujets liés au climat et à la nature.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Travaux du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/what-we-do>

Engagement de la Banque de France au sein du NGFS : <https://www.banque-france.fr/fr/communiqués-de-presse/la-banque-de-france-et-tous-les-membres-du-ngfs-reaffirment-leur-détermination-commune-relever-les>

NGFS et contributions de la Banque de France

	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de membres et d'observateurs du NGFS	54 membres 12 observateurs	105 membres 16 observateurs	121 membres 19 observateurs	135 membres 21 observateurs	144 membres 21 observateurs
Nombre de publications du NGFS auxquelles la Banque de France a contribué	3	12	9	13	19

Note : NGFS, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Stratégie

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TISSU ÉCONOMIQUE AVEC L'INDICATEUR CLIMAT DES ENTREPRISES ET LA COTATION

Le Comité du financement de la transition écologique (CFTE) – présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et réunissant acteurs industriels, financeurs, experts et autorités de supervision – a confié à la Banque de France en juillet 2023 la définition d'un **mécanisme national d'indicateur climat des entreprises**. Pour appuyer cette décision, le code monétaire et financier a été amendé et habilite la Banque de France à collecter des données de durabilité auprès des entreprises. L'indicateur climat de la Banque de France est ainsi un outil mis à disposition des entreprises pour les accompagner dans leur transition climatique et dans leur exposition aux aléas climatiques. Il a également vocation à être un potentiel indicateur de référence pour le financement de la transition écologique. Déployé en 2024 sur trois secteurs émetteurs (production d'électricité, foncier et transport), il sera étendu aux secteurs de la construction et du ciment en 2025. Il repose sur des données individuelles, collectées auprès des entreprises ou accessibles via des bases de données existantes. Obligatoire pour les plus grandes entreprises, il se fera sur base volontaire pour les autres.

De façon distincte de l'indicateur climat des entreprises, et dans le cadre du programme d'action pour le climat de la BCE, la Banque de France, en conformité avec son statut de système interne d'évaluation du crédit (ICAS) de l'Eurosystème, intègre à compter de 2025 les risques liés au changement climatique dans sa cotation des entreprises. Ces éléments sont détaillés dans la partie du présent rapport dédiée à la stratégie monétaire. L'expertise acquise par la Banque de France lors de l'élaboration de l'indicateur climat des entreprises, ainsi que les données et diagnostics collectés, contribuent à cette intégration des risques climatiques dans la cotation.

La cotation et l'indicateur climat des entreprises s'inscrivent tous deux dans le cadre de la mission fondamentale du suivi du financement des entreprises par la Banque de France.

AMÉLIORER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Depuis 2016, la France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), dont la Banque de France est opérateur national. L'EDUCFI consiste en des actions d'information ou de formation visant à permettre à chacun d'améliorer ses connaissances pratiques sur des sujets financiers. La lutte contre le changement climatique fait partie des thèmes traités lors d'interventions auprès de publics lycéens, étudiants et enseignants, et trente-cinq interventions auprès du public étudiant en 2024 portaient spécifiquement sur les risques climatiques. De même, des ressources mises à disposition des publics, dans le cadre de la collection des « ABC de l'économie », sont dédiées à la finance verte, la finance responsable ou la responsabilité sociale et environnementale.

RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES DES AUTRES BANQUES CENTRALES

L'**Institut bancaire et financier international (IBFI)** joue un rôle central dans la coopération technique de la Banque de France en faveur des banques centrales et autorités de supervision étrangères. Chaque année, l'IBFI organise plus de 40 formations pour près de 3 000 participants étrangers. Il contribue activement à la formation sur les enjeux climat et nature en organisant deux séminaires dédiés « Climat, nature et banques centrales », l'un en présentiel et l'autre en ligne, ainsi que des webinaires thématiques sur des sujets d'actualité. À ce dernier titre, en 2024, un webinaire a ainsi été coorganisé avec la Mission RSE sur la réduction des émissions liées aux déplacements professionnels. L'ensemble des sessions est accessible en *replay* sur la plateforme de l'IBFI et complété par des modules d'e-learning, dont deux nouveaux consacrés au changement climatique et à l'empreinte carbone.

L'IBFI accompagne également les banques centrales dans le renforcement de leurs capacités, en s'appuyant sur l'expertise de la Banque de France. Il participe notamment à des projets d'assistance technique bilatérale, comme le développement de tests de résistance climatiques dans le cadre de financements de l'Agence française de développement (AFD). Enfin, en 2024, l'IBFI a conçu un *serious game* « Climat et banques centrales » visant à illustrer les impacts du changement climatique sur les activités bancaires. Ce jeu de cartes collaboratif sera intégré aux formations de l'IBFI dès 2025.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Indicateur climat de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/espace-presse/communiqués-de-presse/la-banque-de-france-mettra-disposition-des-entreprises-son-indicateur-climat>

Institut bancaire et financier international : <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-centrales-et-institutions-publiques/decouvrir-institut-bancaire-financier-international>

ABC de l'économie sur la finance durable : <https://abc-economie.banque-france.fr/leco-en-bref/finance-durable>

ABC de l'économie sur la finance verte : <https://abc-economie.banque-france.fr/la-finance-verte>

ABC de l'économie sur les obligations vertes : <https://abc-economie.banque-france.fr/obligation-verte>

ABC de l'économie sur la taxonomie verte européenne : <https://abc-economie.banque-france.fr/la-taxonomie-verte-europeenne>

ABC de l'économie sur la finance responsable : <https://abc-economie.banque-france.fr/mot-de-lactu/finance-responsable>

ABC de l'économie sur la responsabilité sociétale des entreprises : <https://abc-economie.banque-france.fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

Métriques et cibles



Éducation financière

	2021	2022	2023	2024
Nombre de consultations des ABC de l'économie en lien avec la lutte contre le changement climatique	7 512	25 261	21 670	24 591
Nombre d'interventions sur le risque climatique auprès du public étudiant	20	21	33	35



Élaboration d'un indicateur climat des entreprises

	2022	2023	2024	Cible 2025
Déployer l'indicateur climat au service de la transition écologique des entreprises et du climat comme bien commun	Collecte de données sur 60 entreprises, sur 5 secteurs pilotes	Élargissement des tests à un échantillon de 550 entreprises, sur 10 secteurs	1 350 indicateurs climat de transition attribués ^{a)}	5 000 indicateurs climat de transition valides En complément : un outil de visualisation de leur exposition aux aléas climatiques sera mis à disposition d'environ 5 000 000 entreprises fin 2025 via leur Espace dirigeant

a) Estimation.



Intégration des risques climatiques dans la cotation financière

	Cible 2025
Nombre d'entreprises dont la cotation intègre une analyse du risque climatique	9 000



Développement des compétences au sein d'autres banques centrales

	2021	2022	2023	2024
Nombre de participants aux formations IBFI, à destination des banques centrales étrangères, en lien avec la lutte contre le changement climatique	593	488	626	693

Note : IBFI, Institut bancaire et financier international.

④ LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU SERVICE DES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'activité de **recherche** est déterminante afin de mieux comprendre les enjeux financiers liés aux effets du changement climatique et à la dégradation de la nature, mais aussi pour explorer des pistes relatives à la prise en compte de ces enjeux dans les activités de la Banque de France et de l'ACPR. Le réseau interne « Recherche climat et nature » développe un agenda de recherche ambitieux réunissant des chercheurs de

l'ensemble des directions générales. Plus d'une cinquantaine de travaux de recherche sont conduits en interne sur les sujets relatifs au climat, et plus récemment aux risques financiers et macroéconomiques liés à la nature. La Banque de France propose en outre depuis 2019 un prix récompensant des jeunes chercheurs travaillant sur la finance verte.



Recherche

	2021	2022	2023	2024	Cible
Contribution des chercheurs de la Banque de France et de l'ACPR sur les sujets climatiques et environnementaux, en % des publications annuelles	10%	13%	21%	24%	15% au moins des publications annuelles dès 2022 pour les travaux de recherche sur le climat et l'environnement

PARTIE 3

LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Considérant la performance durable comme l'une de ses valeurs fondamentales, la Banque de France accorde également une attention particulière à ses activités opérationnelles, c'est-à-dire celles qu'elle mène en tant qu'entreprise, non spécifiques aux banques centrales.

Il s'agit des activités support nécessaires à l'exercice de ses missions : la gestion de ses installations tertiaires et industrielles, sa flotte automobile, les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail de ses collaborateurs, ses déchets, ses achats, le fret de billets de banque.

ACTIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans ses activités opérationnelles, la Banque de France a mis l'accent sur l'atténuation du changement climatique, à travers la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, pour contribuer activement à un objectif de neutralité carbone. Quant au volet relatif à l'adaptation au changement climatique, il fera également l'objet d'une attention croissante dans un futur proche.

⑤ LES TROIS NIVEAUX D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DÉFINIS PAR LE GHG PROTOCOL

Le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) de 2001 sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises a distingué trois niveaux d'émissions :

- le niveau 1 (*scope 1*) correspond aux émissions directes d'une entreprise, c'est-à-dire émises par des sources détenues ou contrôlées par elle : par exemple, les GES émis par les véhicules détenus par l'entreprise ;
- le niveau 2 (*scope 2*) correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie fournie par d'autres sociétés : par exemple, les GES émis lors de la production de l'électricité consommée par l'entreprise ;
- le niveau 3 (*scope 3*) correspond aux émissions indirectes liées à la chaîne de valeur i) en amont (émissions des fournisseurs) et ii) en aval (émissions liées à l'utilisation des biens vendus) de l'entreprise : par exemple, pour un constructeur automobile, les GES émis par i) les fournisseurs et ii) par les véhicules produits et vendus par l'entreprise.

Stratégie

PLAN DE TRANSITION (2019-2025)

Afin d'atténuer son impact sur le climat, la Banque de France s'est engagée dans un plan de transition. Élaboré avec l'ensemble des métiers concernés, sous la coordination de la Mission RSE et développement durable, il a été approuvé par le Comité de direction et communiqué au Conseil général. Ce plan de transition est intégré dans le plan stratégique d'entreprise (*cf. partie 1*), dans la feuille de route de chaque direction générale en charge des activités opérationnelles et dans la gouvernance des investissements opérationnels (industriels, immobiliers et informatiques).

Le plan de transition à 2025 porte sur les leviers de décarbonation les plus directs de la Banque de France : énergie, trajets domicile-travail, déplacements professionnels, déchets, émissions directes fugitives. Il cible une réduction des émissions de gaz à effet de serre de – 25 % par rapport à l'année de référence 2019. Cette cible a été fixée en s'appuyant sur la méthodologie de la Science-Based Targets initiative (SBTi), qui requiert une réduction de – 25,2 % sur les *scopes* 1, 2 et 3 à fin 2025 par rapport à l'année de référence 2019 : sur le périmètre retenu, la trajectoire carbone des trois *scopes* du bilan carbone de la Banque de France est ainsi compatible avec une limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux pré-industriels.

Le plan de transition associe des actions-clés à chaque levier de décarbonation (la section « Gestion des impacts » ci-après précise le contenu de chacune de ces actions clés).

Gestion des impacts

Les politiques et actions de décarbonation mises en œuvre sont présentées poste par poste, par ordre décroissant des volumes d'émissions de gaz à effet de serre associés. La politique en matière de formation fait l'objet d'un focus dédié dans le présent rapport (cf. partie 1, focus 1).

EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Scope 1 : Réduction de l'utilisation du gaz et du fioul

La Banque de France réduit l'utilisation de gaz et de fioul pour chauffer les bâtiments et produire de la chaleur pour les processus industriels, grâce à la mise en œuvre simultanée de plusieurs actions physiques et comportementales :

- une évolution du patrimoine tertiaire incluant la modernisation du parc immobilier, des sorties de certains sites particulièrement énergivores du réseau de succursales et des déménagements vers des locaux de surface plus réduite, mis en conformité avec le décret tertiaire ainsi que, dans la plupart des cas, une évolution vers un mix énergétique moins carboné (abandon du gaz et du fioul au profit de l'électricité) ;
- des actions de sobriété et d'efficacité énergétique mises en œuvre dans le cadre du plan de sobriété énergétique lancé à partir du second semestre 2022 : température ambiante à 19 °C l'hiver et à 26 °C l'été (avec une hypothèse de réduction équivalente de 7 % en moyenne sur l'énergie de chauffage), mesures d'amélioration rapide de la performance énergétique des bâtiments tertiaires telles que le changement de fenêtres ou de chaudières, promotion d'un ensemble d'écogestes auprès des occupants des locaux ;
- la poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des sites industriels avec :
 - un gain de 40 % en 2024 sur le gaz pour l'imprimerie installée à Chamalières ;
 - le déploiement d'un plan d'action spécifique sur le site industriel de la papeterie de Vic-le-Comte (dont le calorifugeage du réseau de vapeur, l'optimisation de paramètres opérationnels, l'augmentation de

charge de la machine à papier et le remplacement des moteurs d'un atelier), engendrant une baisse de la consommation énergétique, qui devrait toutefois être amoindrie par l'augmentation de la production prévue sur les années à venir.

La Banque de France réduit également la consommation de carburant utilisé par sa flotte de véhicules de service et de fonction grâce au moindre usage de la voiture et à sa transition vers une flotte électrique (14 % à fin 2024).

Scope 2 : Réduction des émissions liées à la consommation d'électricité, de chaleur et de froid urbain

Les actions sur les sites tertiaires menées pour le scope 1 participent également de la baisse de la consommation d'électricité grâce aux changements de sites et à la sobriété énergétique. Des gains additionnels sont toutefois attendus grâce à des **leviers spécifiques** :

- Des efforts sont menés sur nos **centres informatiques**. Dotée d'un bâtiment haute qualité environnementale (HQE), signataire de la charte du Code de conduite européen pour l'efficacité énergétique des centres informatiques⁶ et du **manifeste Planet Tech'Care**⁷, la Banque de France gère en amélioration continue ses centres informatiques (décommissionnements de serveurs, paramétrage des équipements, etc.). La poursuite des travaux d'urbanisation du réseau et des salles informatiques, tout comme la diminution du nombre d'équipements et leur renouvellement, viennent compenser la hausse des émissions liées au développement du système d'information, à la numérisation et au renforcement de la cybersécurité. La mise en place de la stratégie *cloud* dans les années à venir – avec un suivi de la consommation à l'usage ainsi que l'écoconception des services numériques – permettra également de limiter les impacts ;

⁶ Le Code de conduite européen pour l'efficacité énergétique des centres informatiques définit les pratiques indispensables pour qu'une organisation s'assure de limiter son impact environnemental lors de ses opérations informatiques.

⁷ Les signataires du manifeste Planet Tech'Care s'engagent à mesurer puis à réduire les impacts environnementaux de leurs produits et services numériques.

- Dans les **bureaux**, la promotion d'un ensemble d'écogestes et quelques investissements ont d'ores et déjà permis une réduction de la consommation électrique : réduction de l'éclairage dans les espaces de circulation et généralisation de l'utilisation de LED, mise en veille des appareils, extinction des éclairages en fin de journée, etc. ;
- La Banque de France poursuit par ailleurs les axes d'optimisation déjà engagés dans les processus liés à l'**activité fiduciaire** (fabrication des billets, caisses de tri des billets). À titre d'exemple, l'adaptation du réseau de caisses à l'évolution de l'utilisation des moyens de paiement par nos concitoyens entraînera une concentration de l'activité de tri des billets et un gain significatif sur la consommation d'électricité.

Les politiques et actions de décarbonation suivantes sont essentiellement relatives au *scope 3* (émissions indirectes).

INCITATION AUX MODES DE TRANSPORT DURABLES LORS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

La Banque de France est dotée d'un accord sur le télétravail depuis 2009, qui contribue à la réduction de son empreinte carbone, en réduisant les déplacements domicile-travail. Il permet aux collaborateurs occupant des postes éligibles de travailler à distance jusqu'à trois jours par semaine, de manière régulière et/ou occasionnelle.

Par ailleurs, la Banque de France prend en charge une partie des frais d'abonnement de transport en commun de ses collaborateurs. Elle a décidé de mettre en œuvre en 2023 le forfait de mobilité durable en optant pour une participation employeur ambitieuse afin d'accompagner le changement de pratique dans la mobilité quotidienne. Ce levier de décarbonation permet un report sur le vélo, le covoiturage et, dans une moindre mesure, l'autopartage.

MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

La Banque de France est dotée d'une politique de déplacements professionnels visant à les limiter en encourageant le développement de visioconférences, ou sinon en limitant la taille des délégations et en rendant obligatoire le recours au train pour tout trajet d'une durée inférieure ou égale à trois heures trente. Des mesures complémentaires à la politique existante ont été identifiées, à la main des directions générales. Il s'agit, dans certaines d'entre elles par exemple, de l'interdiction du recours à l'avion dans l'Hexagone quelle que soit la durée du trajet en train.

Par ailleurs, afin d'encadrer la reprise des déplacements professionnels post-crise sanitaire tout en poursuivant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Banque de France a doté chaque direction générale d'un budget carbone annuel depuis fin 2022. Ces quotas normatifs, dont les montants et les modalités sont décidés en Comité de direction, font l'objet d'un suivi mensuel.

MAÎTRISE DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉCHETS

Concernant les déchets issus des sites tertiaires, la Banque de France s'attache à pérenniser la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant des nouvelles pratiques depuis 2019 (fréquentation des bureaux réduite notamment, induisant une réduction des déchets) en l'accompagnant également d'actions de sensibilisation et de communication à destination des collaborateurs, concernant le tri et la volumétrie des déchets.

Sur les sites industriels, une augmentation des déchets est anticipée dans les années à venir, en grande partie proportionnelle à l'augmentation envisagée de la production. S'agissant de l'activité fiduciaire, une stabilité des billets retirés de la circulation est anticipée. En revanche, la mise au rebut de machines de tri amorties conduira à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre associées aux déchets entre 2025 et 2028.

ÉMISSIONS DIRECTES FUGITIVES

Enfin, pour maîtriser ses émissions directes fugitives, liées aux fuites de fluides frigorigènes des systèmes de climatisation des bâtiments et des véhicules de la flotte, la Banque de France limite l'usage de la climatisation. Son déclenchement est prévu lorsque la température atteint 26 °C et elle ne concerne qu'une partie des locaux de la Banque de France.

La hausse des émissions de 85,1 % entre 2019 et 2024 doit être relativisée en raison de la grande volatilité des fuites de fluides frigorigènes d'une année sur l'autre et de leur poids très limité dans les émissions totales (1,8 % en 2024).

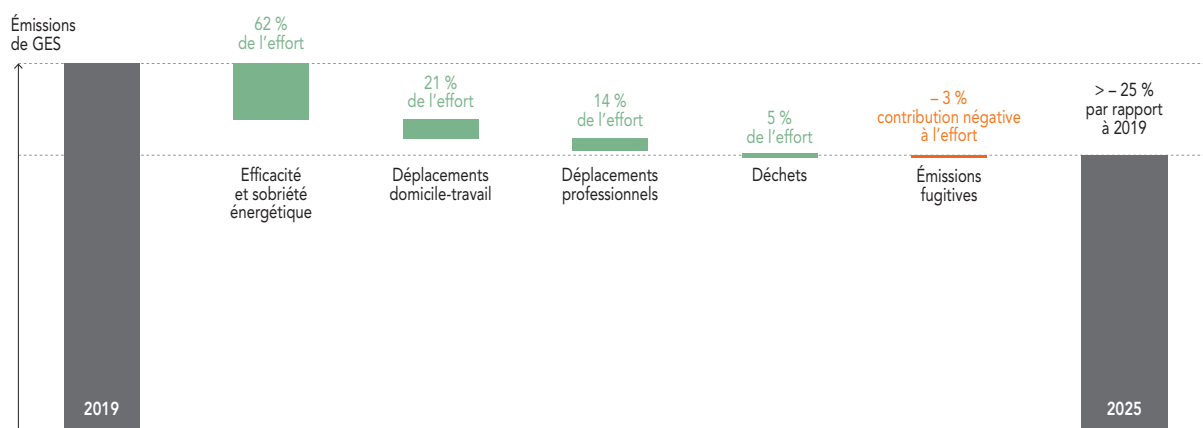
AUTRES ACTIONS

Dans ce rapport, des focus sont dédiés aux actions relatives :

- à la formation (*focus 1, partie 1*) ;
- aux achats responsables (*focus 6, section suivante*) ;
- à la sobriété numérique (*focus 7, section suivante*).

Métriques et cibles

PLAN DE TRANSITION 2019-2025 DE LA BANQUE DE FRANCE



Note : GES, gaz à effet de serre.
Source : Banque de France.

T1 Progrès réalisés par la Banque de France dans la mise en œuvre de son plan de transition 2019-2025

(évolutions et parts en %)

LEVIERS DE DÉCARBONATION PRÉVUS DANS LE PLAN DE TRANSITION	PROGRÈS RÉALISÉS ENTRE 2019 ET 2024	PART DES ÉMISSIONS DANS LE BILAN CARBONE 2024
Efficacité et sobriété énergétique	-30,3	65
Réduction du recours au gaz et au fioul (scope 1, bâtiments)	-34,2	
Réduction des émissions relatives à l'électricité (scope 2, bâtiments)	-19,8	
Réduction des émissions liées à la consommation de chaleur et de froid urbain (scope 2, bâtiments)	-24,9	
Réduction des émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 (scope 3, bâtiments)	-30,5	
Incitation aux modes de transport durables dans les trajets domicile-travail	-35,2	18
Maîtrise des déplacements professionnels	-46,8	8
Réduction des émissions relatives au carburant des véhicules (scope 1)	-34,3	
Augmentation des émissions relatives à l'électricité découlant de l'usage des véhicules (scope 2)	1313,9	
Maîtrise des déplacements professionnels (scope 3)	-48,3	7
Maîtrise des émissions liées aux déchets	-25,3	
Augmentation des émissions directes fugitives	85,1	2

Source : Banque de France.

EMPREINTE CARBONE

T2 Empreinte carbone consolidée de la Banque de France en 2024

(émissions en tCO₂eq, poids dans l'empreinte et évolution en %)

SCOPE	ÉMISSIONS		ÉVOLUTION DEPUIS 2019
	2019	2024	
Scope 1	14 368 (37)	9 751 (36)	- 32
Scope 2	6 469 (16)	5 066 (19)	- 22
Scope 3	18 505 (47)	11 985 (45)	- 35
Total des émissions	39 342	26 803	- 32

Note : Poids dans l'empreinte entre parenthèses.

Source : Banque de France.

CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

T3 Consommations d'énergie de la Banque de France en 2024, ventilées par source d'énergie

(consommation en MWh, part et évolution en %)

SOURCE D'ÉNERGIE	2019	2024	ÉVOLUTION
Fioul	7 546	1 978	- 74
Gaz naturel	69 189	46 715	- 32
Électricité, chaleur, vapeur et froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	7 571	3 100	- 59
Énergies fossiles	84 306	51 793	- 39
Part des énergies fossiles dans la consommation totale d'énergie	44	36	
Nucléaire	67 664	54 980	- 19
Part du nucléaire dans la consommation totale d'énergie	35	38	
Combustible provenant de sources renouvelables	Néant		
Électricité, chaleur, vapeur et froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	40 308	38 092	- 5
Énergie renouvelable non combustible autoproduite	Néant		
Sources renouvelables	40 308	38 092	- 5
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	21	26	
Total des consommations d'énergie	192 278	144 865	- 25

Note : Ventilation des sources d'énergie de la consommation d'électricité établie à partir du mix moyen français.

Source : Banque de France.

⑥ ACHATS RESPONSABLES

Afin de réduire les impacts sur le climat et la nature associés aux achats, la Banque de France met en œuvre un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Publié sur son site internet conformément à la réglementation, le SPASER de la Banque de France formalise ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans le domaine des achats. Il fixe une feuille de route précise pour la période 2024-2026 qui inclut, notamment, l'intégration de critères de performance environnementale ou encore le recours à des produits issus de l'économie circulaire dans les procédures d'achat de la Banque de France.

La charte d'achats responsables entre la Banque de France et ses fournisseurs, pour sa part, a pour objectif de partager avec les fournisseurs la volonté de la Banque de renforcer sa démarche éthique et responsable dans ses achats, comme un facteur clé de performance durable, et spécifie les engagements attendus de la part de ses fournisseurs en retour. Elle encourage les fournisseurs à mettre en œuvre des pratiques responsables et prenant en compte, notamment, des critères environnementaux.

Enfin, consciente du rôle clé que constitue l'acte d'achat dans son empreinte environnementale, la Banque de France cible, pour la fin 2025, d'avoir formé 75 % des acheteurs aux achats responsables pour le climat et la nature.

⑦ SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Pour concilier **transformation numérique, innovation et transition écologique**, la Banque de France s'est engagée vers un numérique responsable visant à limiter les impacts de la numérisation. Depuis 2019, la démarche de sobriété numérique se développe. Des actions de sensibilisation ont été menées : formations, animation de fresques du numérique et mise à disposition d'un profil numérique individuel visant à éclairer les collaborateurs sur leurs usages et les bonnes pratiques à adopter. L'empreinte environnementale du système d'information est mesurée, en s'appuyant sur les derniers standards, pour connaître son impact sur le climat et la nature, identifier les axes d'amélioration à envisager et maîtriser sa trajectoire.

La Banque de France intègre la durabilité dans la gestion de son système d'information. Les principes d'économie circulaire sont appliqués pour la gestion du parc d'équipements informatiques afin d'en allonger la durée de vie ; ainsi 99 % des ordinateurs portables sont réemployés.

L'écoconception des services numériques est intégrée dans la gouvernance des projets informatiques. Des actions de rationalisation ont été entreprises afin de limiter la consommation électrique et celle des équipements. Pour poursuivre cette démarche en 2025, en tenant compte de l'évolution des enjeux du numérique, l'optimisation des ressources informatiques allouées sera poursuivie (suivi d'un IT-Score applicatif, décommissionnements, stratégie *cloud* permettant une consommation ajustée aux besoins) et une analyse des bonnes pratiques sera menée pour favoriser la mise en œuvre d'une intelligence artificielle (IA) responsable, et compléter l'implication de la Banque de France pour une IA éthique et inclusive. Engagée au sein de l'écosystème numérique, la Banque a signé le manifeste Planet Tech'Care. Ses équipes informatiques participent régulièrement à des groupes de travail interentreprises et partagent leurs expériences en matière de numérique responsable avec d'autres banques centrales, notamment au sein du NGFS.

Empreinte environnementale du système d'information de la Banque de France

Le périmètre d'analyse est centré sur la fourniture de services numériques (environnement utilisateurs, téléphonie et visioconférence, impressions, réseaux, centres informatiques, infrastructure en tant que service – IaaS).

Les résultats de l'analyse de la matérialité du système d'information sont réalisés en suivant la méthodologie proposée par la Commission européenne pour mesurer l'empreinte environnementale des produits. Ils s'appuient sur 16 indicateurs environnementaux ¹ pondérés et s'expriment en points. Un score PEF plus faible indique que l'impact diminue.

Score global PEF (*single overall score*)

Année	Points
2019	107 359
2020	108 203
2021	103 762
2022	99 861
2023	101 399
2024	100 101

Note : PEF, Product Environmental Footprint.

1 Utilisation des ressources, fossiles (ADPf).
Utilisation des ressources, minéraux et métaux (ADPe).
Acidification (AP). Écotoxicité, eau douce (CTUe).
Toxicité humaine, cancer (CTUh-c). Toxicité humaine, non cancérigène (CTUh-nc).
Eutrophisation, eau douce (Epf). Eutrophisation, marine (Epm).
Eutrophisation, terrestre (Ept). Changement climatique (GWP).
Utilisation des sols (LU). Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP).
Particules fines (PM). Formation photochimique de l'ozone (POCP).
Utilisation de l'eau (WU). Radiations ionisantes (IR).

ACTIONS POUR CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA NATURE

Stratégie

Intrinsèquement liée aux enjeux climatiques, la préservation de la nature est l'un des deux objectifs du pilier « Préserver l'environnement » de la [stratégie RSE de la Banque de France](#), laquelle est articulée avec le [plan stratégique Construire Ensemble 2025](#). Considérant l'importance de ses achats à l'aune de leur impact sur la nature, de la dépendance aux services écosystémiques et des liens entre changement climatique et dégradation de la nature, la Banque de France s'est donné pour objectif de former 75 % de ses acheteurs aux achats responsables pour le climat et la nature.

ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA NATURE

La Banque de France a procédé en 2023 à une première évaluation de son empreinte biodiversité en utilisant l'outil du Global Biodiversity Score⁸. Ce dernier évalue la diminution de l'abondance des espèces en raison des activités humaines par rapport à un écosystème vierge, et décrit les impacts de ces activités exprimés en MSA. km² (1 MSA.km² équivalant à l'artificialisation d'1 km² de surfaces naturelles non perturbées⁹). Cet outil permet de mesurer la plupart des pressions sur la nature (aspects terrestre et eau douce) exercées par une organisation :

- **pression sur la nature exercée en raison du changement d'usage des sols** (usage des sols, fragmentation, empiètement) : pour la Banque de France, elle découle de l'occupation des bâtiments tertiaires¹⁰ et industriels mais aussi, indirectement, de ses achats (dont le coton) ;
- **pression sur la nature exercée en raison de l'exploitation directe des ressources** (extraction de ressources, perturbation hydrologique liée à l'usage direct de l'eau) : à la Banque de France, elle découle notamment de son utilisation directe de la ressource en eau ;
- **pression sur la nature exercée en raison de la contribution au changement climatique** (changement climatique et perturbation hydrologique associée) : elle est la conséquence des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées dans l'exercice de nos activités ;

- **pression sur la nature exercée en raison de la pollution** (dépôts d'azote atmosphériques, écotoxicité terrestre et aquatique, eutrophisation) : elle résulte, en particulier, de nos activités industrielles (imprimerie, papeterie)¹¹.

Le calcul de l'empreinte de la Banque de France est réalisé depuis l'exercice 2024 par les agents de la Mission RSE et développement durable formés à la méthode du Global Biodiversity Score.

ÉVALUATION DES DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

La Banque de France a réalisé en 2023 une analyse qualitative des dépendances de ses activités aux services écosystémiques à l'aide de la base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure¹²).

La Banque de France apparaît directement dépendante de certains services écosystémiques, comme l'utilisation des écosystèmes terrestres, la stabilisation des sols, la qualité de l'eau et la dépollution biologique.

8 Le Global Biodiversity Score (GBS) est l'un des outils de référence de calcul d'une empreinte biodiversité. Il a été développé par CDC Biodiversité (filiale du groupe Caisse des Dépôts) à destination des entreprises et des institutions financières.

9 MSA : *mean species abundance*, soit abondance moyenne des espèces.

10 La Banque de France opère sur plus de 500 000 m². Parmi les sites occupés, les plus vastes sont le siège de la Banque de France (100 000 m²), les centres administratifs de Marne-la-Vallée (60 000 m²), de Paris-La Courneuve (20 000 m²) et les locaux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (19 000 m²). En raison de leur localisation en milieu urbain, ces sites ont un impact supplémentaire annuel limité sur la nature.

11 Le GBS n'évalue pas la pression exercée par une organisation due à l'introduction d'espèces invasives, cinquième

pression recensée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la moins significative à l'échelle internationale. Le changement climatique n'est pris en compte que de manière partielle, à travers à l'empreinte dynamique terrestre. En raison des incertitudes liées à leur estimation, les effets des substances toxiques sur la biodiversité (pression de l'« écotoxicité ») ne sont pas présentés.

12 ENCORE a été développé par la Natural Capital Finance Alliance (groupement public d'organisations non gouvernementales et d'institutions publiques) en partenariat avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), et a été financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) et la Fondation MAVA.

Cette dépendance est forte pour le processus de fabrication des billets à partir de coton, et se retrouve dans l'entièreté de la chaîne de valeur du coton et du tissu. Ce processus repose sur une disponibilité suffisante de la ressource en eau (tant pour le processus de fabrication que pour la culture du coton) et sur des surfaces agricoles en bonne santé. Cette dépendance expose la production aux perturbations hydrologiques, notamment en cas de sécheresse prolongée, et à la dégradation des sols dans les régions productrices de coton.

Les activités immobilières de la Banque de France, qu'il s'agisse de la construction ou de l'exploitation courante des bâtiments, sont modérément exposées à la dégradation des services écosystémiques. Elles sont en revanche très dépendantes des services rendus par les systèmes hydriques, notamment à l'eau souterraine et à la filtration biologique qui régulent le climat et atténuent les effets d'événements extrêmes comme les sécheresses ou les inondations.

Gestion des impacts et dépendances

L'action de la Banque de France pour la gestion de ses impacts et de ses dépendances à la nature est étroitement liée à celle qu'elle opère pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et repose notamment sur les politiques mises en place dans ce contexte.

RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Les impacts directs de la Banque de France sur la nature se concentrent principalement sur les sites qu'elle possède dans le cadre de ses activités industrielles : une imprimerie fiduciaire située à Chamalières et une papeterie fiduciaire située à Vic-le-Comte. Les activités réalisées à Chamalières seront transférées dans quelques années dans une nouvelle usine en cours de construction sur le site de Vic-le-Comte, dans le cadre du projet Refondation ¹³ qui a débuté en 2023. La papeterie et le chantier du projet Refondation sont situés à proximité de la zone Natura 2000 « Comté d'Auvergne Puy Saint-Romain ». Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi ont été mises en place à proximité immédiate des bâtiments du projet Refondation pour réduire l'impact environnemental de ce projet : conservation des espaces boisés, création de prairies, déplacement d'une espèce végétale patrimoniale, aménagement de

gîtes à chiroptères, etc. Ces mesures bénéficieront à l'ensemble des espèces qui ont été recensées dans le secteur, qu'elles soient protégées ou non et impactées ou non par le projet.

La Banque de France travaille par ailleurs à réduire l'impact de ses processus de production afin de fabriquer ses billets de manière plus responsable.

- Ainsi, pour le coton constituant sa matière première principale, elle s'approvisionne en chutes de coton issues de l'industrie textile. Plus de 50 % du coton utilisé pour la fabrication des billets est certifié par les labels Global Organic Textile Standard (GOTS) ou Better Cotton Initiative (BCI), qui permettent un premier niveau de traçabilité des pratiques agricoles ;
- La Banque de France mène également une activité importante de recherche et développement pour incorporer dans les billets des fibres alternatives dont la production est moins impactante pour l'environnement, telles que le lin ou le chanvre. Une analyse de cycle de vie d'une tonne de papier fiduciaire élaboré à partir de différentes fibres organiques ¹⁴ a en effet confirmé l'intérêt du recours au coton biologique par rapport au coton conventionnel. Les pratiques de la culture du coton biologique sont en effet moins intensives en carbone que celles du coton conventionnel et permettent de réduire l'érosion des sols et la pollution de l'eau. Cette étude a par ailleurs identifié le chanvre comme la matière alternative à l'impact environnemental le plus faible ;
- La Banque de France a également développé la technologie EverFit® pour produire des billets plus résistants et plus durables. Ces billets, recouverts d'un film de protection, sont quatre fois plus résistants à la salissure qu'un billet traditionnel. L'allongement de la durée de vie des billets, qui circulent activement ou sont stockés dans des conditions dégradées, participe également de la réduction de leur impact environnemental.

¹³ Conformément à l'autorisation environnementale portant autorisation de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement, portée par l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 20221620 relatif

à l'exploitation d'une imprimerie et d'un centre fiduciaire située à Longues, 63270 Vic-le-Comte, et exploitée par Banque de France.

¹⁴ Analyse de cycle de vie réalisée avec la méthodologie Product Environmental Footprint (PEF).

D'autres actions sont menées pour réduire les impacts de la fabrication des billets sur la nature :

- **Réduction des consommations d'eau des activités industrielles** : la papeterie a réussi à diminuer sa consommation d'eau de 30 % depuis 2019, notamment grâce à des gains en efficacité des équipements et grâce au réemploi de l'eau au cours du processus de production ;
- **Valorisation des broyats de billets** : un projet mené en intrapreneuriat au sein de la Banque de France a permis d'identifier une solution de valorisation des billets EverFit® trop usagés et retirés de la circulation. Ces derniers sont chauffés et compressés pour créer un matériau résistant, rigide et lisse. Ce matériau peut notamment être utilisé dans la fabrication de mobilier, comme en témoigne la fabrication de tabourets.

AUTRES ACTIONS

Sensibilisation : En 2024, la Banque de France a mené deux actions majeures destinées à sensibiliser ses collaborateurs et ses parties prenantes aux enjeux de préservation de la nature :

- une conférence sur les enjeux liés à la nature accompagnant une exposition photographique sur les espèces menacées, au siège de la Banque de France en mai 2024 ;
- une journée de la biodiversité à Poitiers le 1^{er} octobre, rassemblant associations et entreprises et marquée par la signature d'une convention avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

Mécénat : En complément des actions qu'elle mène pour ses opérations et avec sa chaîne de valeur, la Banque de France soutient des associations et fondations qui œuvrent pour la préservation de la nature dans l'Hexagone, les Outre-mer et en mer (LPO, Sepanguy, Wings of the Ocean, No Plastic In My Sea, etc.). Les actions de mécénat de la Banque de France sont décrites dans son rapport annuel.

Gestion des espaces verts : La Banque de France a développé des jardins laboratoires dans différents sites (dont Besançon, Lille et Dijon) afin de favoriser la biodiversité en milieu urbain. Son site de Poitiers est par ailleurs refuge LPO.

Métriques et cibles

Les impacts de la Banque de France sur la nature (aspects terrestre et aquatique – eaux douces) sont évalués sur l'ensemble de ses activités, directes ou indirectes, incluant notamment la chaîne de valeur en amont, ainsi qu'une partie des impacts en aval (notamment ceux qui sont liés au fret¹⁵). Les schémas ci-après sont des représentations simplifiées des impacts des activités opérationnelles.

L'empreinte statique de la Banque de France correspond aux impacts historiques cumulés de son parc immobilier et de ses activités opérationnelles sur la nature. Elle ne comptabilise pas les émissions carbone cumulées avant 2024.

EMPREINTE STATIQUE TERRESTRE

L'empreinte statique terrestre, qui s'élève à 89,1 MSA.km² se répartit à parts quasi égales entre les activités tertiaires et les activités industrielles de la Banque de France.

L'empreinte statique terrestre est quasi intégralement (à 99 %) attribuée aux impacts indirects en amont des activités opérationnelles (scope 3 amont¹⁶). Cet impact découle principalement des pressions sur la nature exercées par les achats (69 % de l'empreinte statique terrestre). Dans une moindre mesure (13 %), il résulte des immobilisations (bâtiments et biens mobiliers – dont les machines – nécessaires à l'exercice des activités opérationnelles).

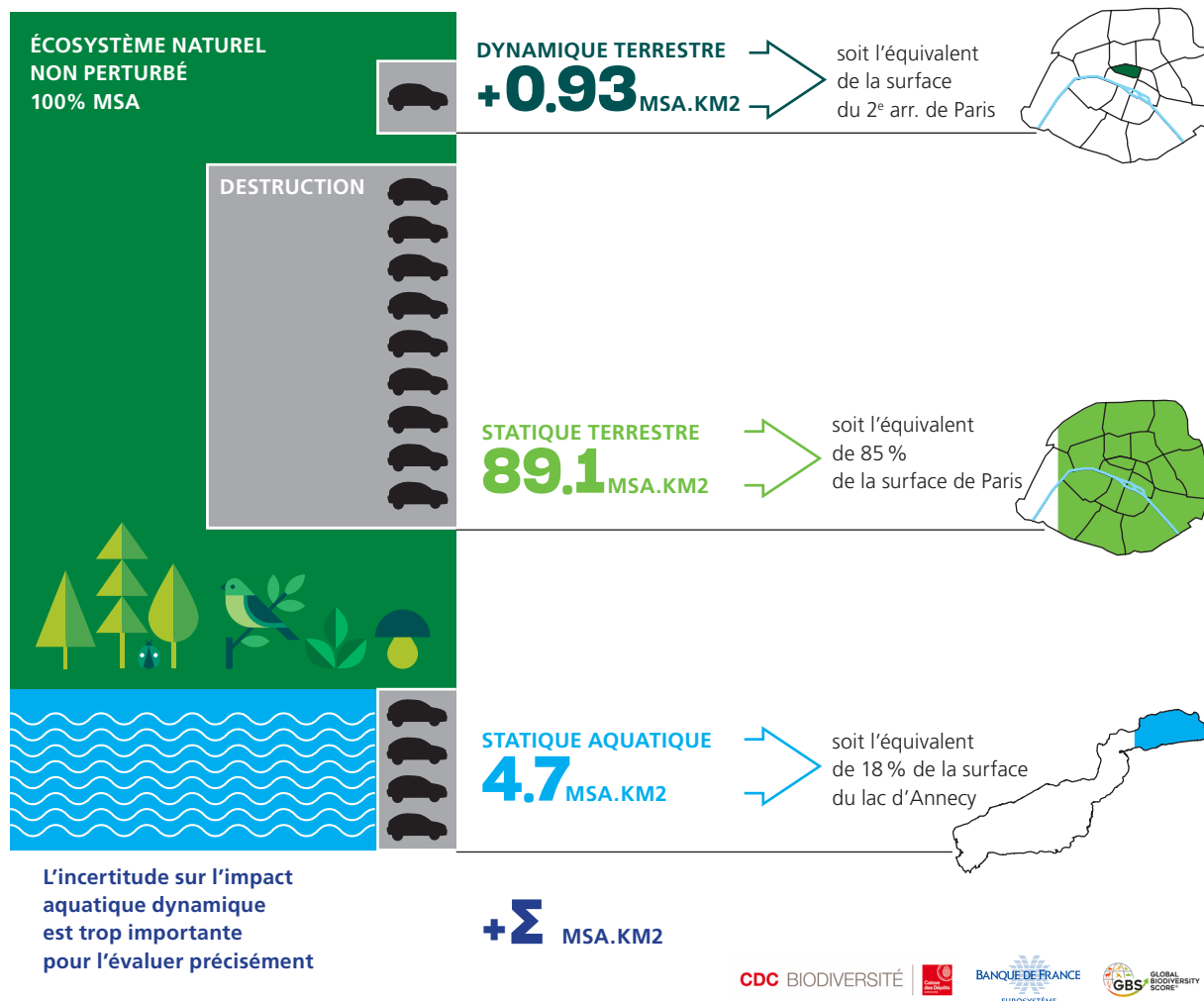
L'analyse par pressions exercées sur les écosystèmes laisse apparaître que l'empreinte statique terrestre est principalement due à :

- l'utilisation des terres et l'artificialisation des sols (79 % de l'empreinte statique terrestre) ;
- l'empiètement humain (17 %) et la fragmentation des milieux naturels (3 %) ;
- le dépôt atmosphérique d'azote (1 %) lié notamment à la culture conventionnelle du coton.

¹⁵ Tout comme pour le bilan carbone, sur le plan organisationnel, l'empreinte biodiversité exclut le domaine locatif, les activités sociales (dont restaurants, installations sportives, centres de vacances) et syndicales, ainsi que Citéco.

¹⁶ Les scopes de l'empreinte biodiversité sont identiques à ceux qui sont utilisés pour l'empreinte carbone par le GHG Protocol. Se reporter au focus *supra* « Les trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol ».

Empreinte biodiversité des activités opérationnelles de la Banque de France, en 2024



Note : MSA, mean species abundance (abondance moyenne des espèces). Les données relatives aux achats, aux immobilisations et au fret sont provisoires.

Sources : CDC Biodiversité ; Banque de France, GBS 1.4.8 (avril 2025), Rony Bou Rouphael, formé au GBS niveau 2, et Inès El Yakhli, assesseur ayant validé la formation GBS niveau 2.

EMPREINTE STATIQUE AQUATIQUE

L'empreinte statique aquatique (4,7 MSA.km2) découle quasi exclusivement (à 99 %) des impacts indirects en amont des activités opérationnelles (scope 3 amont). Cet impact découle des pressions exercées sur la nature par les achats (76 % de l'empreinte statique aquatique) et, dans une moindre mesure, de l'occupation des sols (13,7 %) et de la construction des bâtiments (10,3 %). Les achats industriels, dont l'achat de coton nécessaire à la fabrication des billets, représentent, à eux seuls, 52 % de cette empreinte.

L'analyse par pressions exercées sur les écosystèmes laisse apparaître que l'empreinte statique aquatique de la Banque

de France est principalement due à l'occupation des sols dans le bassin versant des zones humides ¹⁷ (55 % de l'empreinte statique aquatique), suivie des perturbations dues à l'usage de l'eau (24 %) et de la conversion des zones humides ¹⁸ (12 %).

¹⁷ Selon l'Office français de la biodiversité (OFB), les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou souterraine, de façon permanente ou temporaire. Ce sont des zones de transition, entre terre et eau.

¹⁸ Destruction des écosystèmes aquatiques causée par la conversion et l'assèchement des zones humides par des activités humaines (urbanisation, intensification de l'agriculture, aménagement de cours d'eau, etc.).

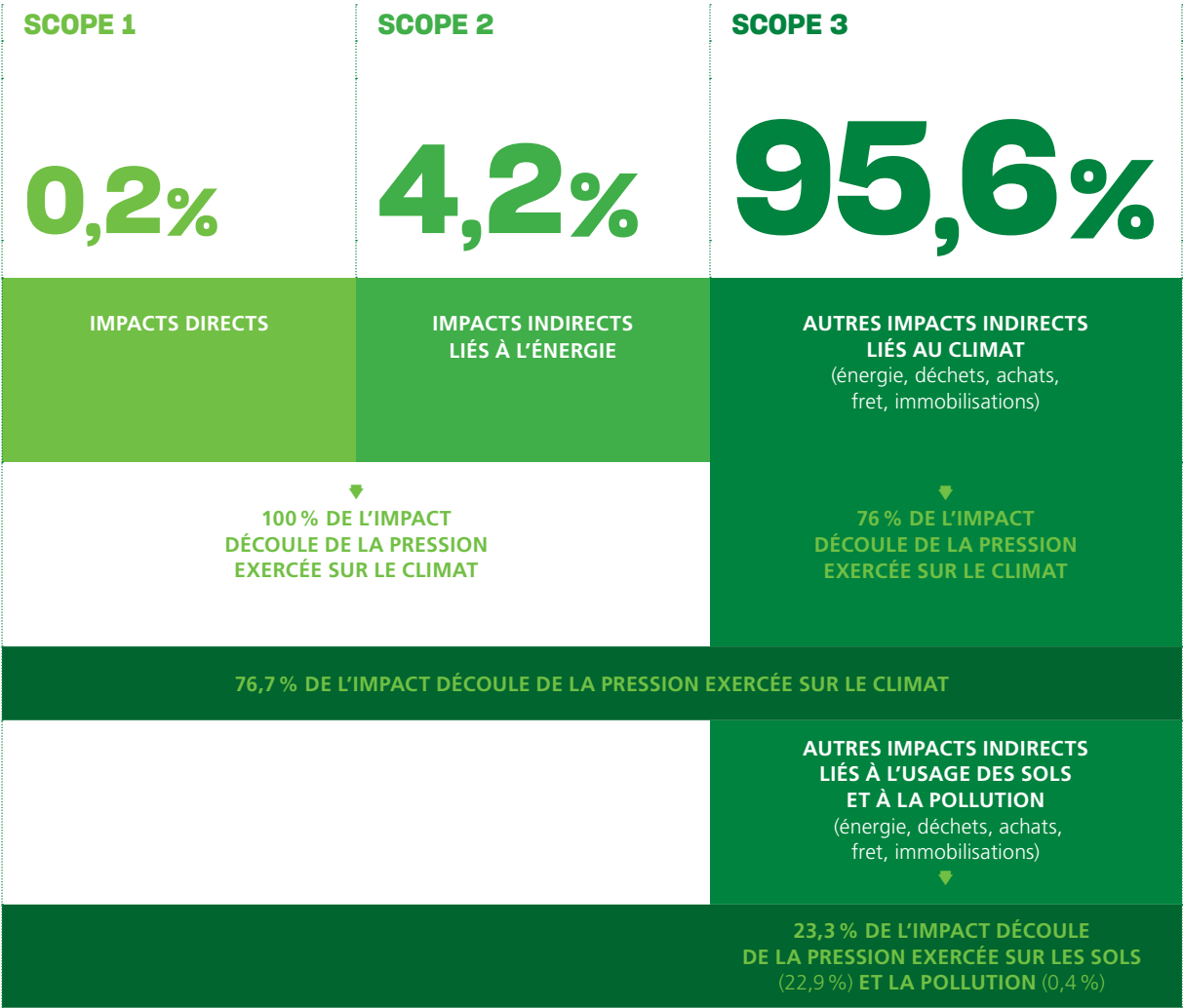
EMPREINTE DYNAMIQUE TERRESTRE

L’empreinte dynamique de la Banque correspond aux nouveaux impacts des activités sur la nature observés pendant la période d’évaluation. En 2024, l’empreinte dynamique terrestre a été de 0,93 MSA.km².

En 2024, le scope 3 amont est resté le principal moteur de cet impact annuel (95,6 % de l’empreinte dynamique terrestre), confirmant que les achats et les immobilisations constituent les principales sources de pression dynamique sur les écosystèmes. Les impacts directs (scope 1, 0,2 %) et indirects liés à l’énergie (scope 2, 4,2 %) témoignent d’un impact limité des opérations internes.

En 2024, l’impact dynamique est principalement lié à la contribution des activités opérationnelles de la Banque de France au changement climatique (76,7 % de l’empreinte dynamique terrestre). Il découle des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats d’équipements informatiques, de prestations intellectuelles, et de matières premières pour les processus industriels. La pression exercée sur les sols (23,1 % de l’empreinte dynamique) est significative, notamment en raison des achats de matières premières telles que le coton.

Empreinte dynamique sur la biodiversité des activités opérationnelles de la Banque de France par scope et par activité, en 2024



Source : Banque de France, GBS 1.4.8 (avril 2025), Rony Bou Rouphael, formé au GBS niveau 2, et Inès El Yakhlifi, assesseur ayant validé la formation GBS niveau 2.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Stratégie RSE : https://www.banque-france.fr/system/files/2025-03/Charte_RSE_2025.pdf

Chapitre RSE du *Rapport annuel 2024* de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-de-la-banque-de-france-2024>

Plan Construire Ensemble 2025 : <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/plan-strategique-avenir>

Empreinte environnementale de la Banque de France : [complément au *Rapport durabilité*](#)

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/actualites/la-banque-de-france-adopte-son-schema-de-promotion-des-achats-socialement-et-ecologiquement>

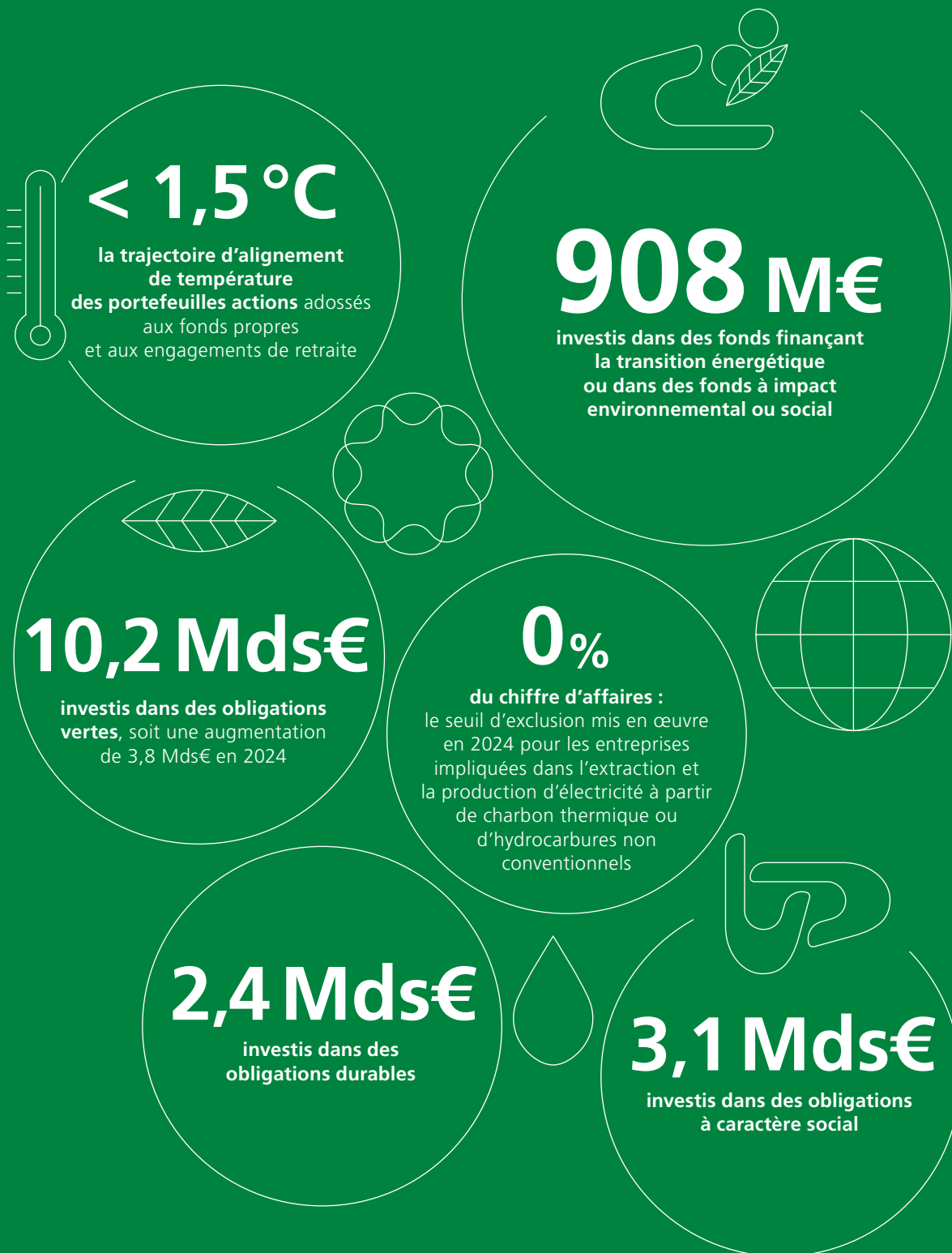
Empreinte environnementale des activités fiduciaires, au cœur des engagements de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/lempreinte-environnementale-des-activites-fiduciaires-au-coeur-des-engagements-de-la-banque-de>

Technologie EverFit® : <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-centrales-et-institutions-publiques/concevoir-fabriquer-papier-fiduciaire-billets-banque/everfit>

PARTIE 4

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE DE FRANCE

CHIFFRES CLÉS 2024



FAITS MARQUANTS 2024

Après avoir aligné les poches actions de ses portefeuilles pour compte propre ¹⁹ sur une trajectoire 1,5 °C dès fin 2023, la Banque de France a pris comme engagement d'étendre cette cible de température à sa poche d'obligations d'entreprise à l'horizon fin 2026.🕒

La Banque de France applique depuis 2024 des seuils d'exclusion fossiles « alignés sur l'accord de Paris » pour le pétrole et le gaz, et exclut totalement de ses portefeuilles le charbon et les hydrocarbures non conventionnels, ainsi que toute entreprise développant de nouveaux projets d'extraction d'énergie fossile.🕒

La Banque de France conserve en 2024 sa place au premier rang des banques centrales du G20 pour son action pour le climat, lors de la mise à jour de la *Green Central Banking Scorecard* élaborée par l'ONG Positive Money en collaboration avec d'autres ONG internationales.🕒

La publication d'indicateurs d'impact climatique harmonisés avec les banques centrales de l'Eurosystème, lancée en 2023, s'est de nouveau enrichie pour intégrer au sein du rapport 2025 – portant sur l'exercice 2024 – les émissions carbone de *scope 3*, ainsi que les parts d'obligations sociales et durables détenues dans les différents portefeuilles.🕒

Pour la première fois cette année, la Banque de France étend la publication des indicateurs d'exposition aux risques de transition, d'empreinte sur la nature et de performance ESG à ses portefeuilles adossés à la base monétaire ²⁰. Cette démarche répond à la fois à un souci de transparence toujours plus prononcé et à une recherche d'harmonisation des données publiées entre ses différents portefeuilles.🕒

La Caisse des dépôts et la Banque de France se sont associées pour lancer un fonds commun d'actions dédié à la biodiversité. Le mandat a été confié à BDF Gestion, filiale de la Banque de France, qui s'appuiera notamment sur une méthodologie qualitative rigoureuse et innovante développée par CDC Biodiversité.🕒

19 Il s'agit des portefeuilles adossés aux fonds propres, aux engagements de retraites ainsi qu'à la base monétaire.

20 ESG, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les portefeuilles adossés à la base monétaire sont investis principalement dans des titres

obligataires à revenu fixe ou indexé, mais aussi dans des comptes à vue ou des comptes à terme. Pour l'euro, ce sont, fin 2024, principalement des titres en euros émis par des résidents de la zone euro et conservés jusqu'à l'échéance. Les portefeuilles en devises sont principalement investis en dollars américains.

VUE D'ENSEMBLE

Depuis 2018, la Banque de France est engagée dans une démarche d'investisseur responsable (IR). Elle a ainsi adopté une charte d'IR, puis une stratégie en trois axes portant sur la nature et le climat, les enjeux plus largement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et son engagement auprès des entreprises dont elle est actionnaire. Cette démarche portait historiquement sur les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite, actifs dont la Banque de France a la pleine et entière responsabilité. Au cours des deux dernières années, la stratégie a été progressivement étendue aux portefeuilles pour compte propre en euros adossés à la base monétaire et aux réserves de change en devises ²¹, pour lesquels nous rendons également compte de la performance extrafinancière, dans le présent rapport. Ainsi, les portefeuilles couverts par la démarche d'IR représentaient un total de 130 milliards d'euros au 31 décembre 2024 ²², ce qui représente une augmentation du périmètre couvert de plus de 110 milliards d'euros depuis sa mise en œuvre en 2018.

LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

En 2018, la Banque de France a publié une **charte d'investissement responsable** par laquelle elle s'est engagée à prendre en compte les enjeux climatiques, et plus largement les enjeux ESG, dans sa politique d'investissement. Cet engagement se traduit par l'application du principe de **double matérialité** ²³ à ses portefeuilles gérés pour compte propre ²⁴, c'est-à-dire qu'elle tient compte à la fois de l'impact de ses investissements sur l'environnement et la société et des risques sociaux et environnementaux qui peuvent peser sur la performance financière de ses portefeuilles. La Banque de France entend ainsi améliorer l'impact environnemental global des actifs qu'elle finance par l'intermédiaire de ces portefeuilles en contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU ²⁵), tout en limitant les risques physiques et les risques de transition auxquels ces portefeuilles sont exposés.

Par sa charte, la Banque de France s'est également engagée à publier chaque année un rapport rendant compte de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement responsable et de ses résultats. Désormais intégré au *Rapport durabilité*, ce document est accessible publiquement sur le site internet de la Banque de France, tout comme la charte d'investissement responsable et la politique de vote mise en œuvre.

Si la Banque de France n'est pas assujettie aux **exigences réglementaires françaises et européennes en matière de publications extrafinancières** pour les institutions financières, elle se donne pour ambition de s'y conformer autant qu'il est pertinent. Le présent *Rapport durabilité* intègre ainsi une partie des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat et de son décret d'application paru en mai 2021, qui définissent

21 Ces portefeuilles sont investis principalement dans des titres obligataires à revenu fixe ou indexé, mais aussi dans des comptes à vue ou des comptes à terme. Pour l'euro, ce sont, fin 2024, principalement des titres en euros émis par des résidents de la zone euro et conservés jusqu'à l'échéance. Les portefeuilles en devises sont principalement investis en dollars américains.

22 Ces actifs excluent donc les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, mission confiée au Système européen de banques centrales (SEBC) par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

23 La double matérialité est l'un des principes clés de la directive européenne

2022/2464 sur le reporting extrafinancier des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

24 Ces portefeuilles comprennent les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite, ainsi que les portefeuilles adossés à la base monétaire, libellés en euros et en devises. Ces portefeuilles sont constitués de plusieurs classes d'actifs : titres souverains, actions, obligations d'entreprise, poche monétaire et actifs non cotés.

25 Les ODD ont été adoptés par l'ONU en 2015. La Banque de France contribue notamment aux objectifs n° 7 (services énergétiques) et 13 (lutte contre les changements climatiques).

les obligations de reporting extrafinancier des investisseurs institutionnels. De même, la Banque de France tient compte des exigences posées par le règlement européen UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité par le secteur des services financiers (SFDR, *Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

En intégrant des facteurs de durabilité dans la gestion d'actifs pour compte propre, la stratégie de la Banque de France respecte également les recommandations émises par le **Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier** (NGFS, *Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System*) concernant l'investissement durable et responsable ²⁶.

pour l'ensemble des signataires de l'initiative UNPRI. Sur le premier module relatif à la gouvernance et la stratégie, par exemple, la Banque de France obtient le score de 80/100 (4 étoiles), la médiane des répondants se situant autour de 60/100 (3 étoiles).

Enfin, afin de garantir la fiabilité des métriques publiées dans le cadre du reporting harmonisé Eurosystème, ainsi que celles de la trajectoire de température des portefeuilles, les principales métriques climatiques publiées dans ce rapport portant sur l'exercice 2024 sont certifiées par les commissaires aux comptes, Forvis Mazars et Deloitte. Cette démarche confirme l'importance qu'accorde la Banque de France à sa communication extrafinancière et à la transparence dans ce domaine.

Métriques communes Eurosystème

(cf. La stratégie d'investissement responsable de la Banque de France - Complément au Rapport durabilité 2024, focus 2)

Depuis le rapport 2023, le périmètre des portefeuilles suivis intègre les réserves de change en complément des portefeuilles en euros adossés aux fonds propres, aux engagements de retraite et à la base monétaire. La poursuite des travaux méthodologiques menés à l'échelle de l'Eurosystème a également abouti à l'ajout de nouveaux indicateurs. Pour 2024, la publication s'enrichit ainsi de la part d'obligations sociales et durables détenues dans chaque portefeuille et des émissions carbone scope 3 ²⁷.

Par ailleurs, la Banque de France a poursuivi sa démarche de transparence en renouvelant en 2024 l'exercice de publication, au titre de l'année 2023, sur la plateforme des Principes pour l'investissement responsable (UNPRI, *United Nations-backed Principles for Responsible Investment*), initiative internationale soutenue par l'ONU ²⁸. La Banque de France a souhaité rendre public son rapport d'évaluation, preuve de son engagement à respecter des objectifs d'investissement responsable et à être transparente sur son action. Par rapport au reporting 2022, la Banque de France a choisi de rapporter sur les modules facultatifs qui concernent les actifs alternatifs représentant moins de 10 % des portefeuilles. Le graphique *infra* « Fiche d'évaluation UNPRI 2024 pour le reporting Banque de France de 2023 » présente le score reçu par la Banque de France sur chacun des modules du reporting, ainsi que la médiane calculée

²⁶ NGFS (2019), *A call for action*, avril, et NGFS (2024), *Guide on climate-related disclosure for central banks*, 2^e éd., juin.

²⁷ Le scope 3 des émissions de gaz à effets de serre correspond aux émissions indirectes liées à la chaîne de valeur en amont (émissions des fournisseurs) et en aval (émissions liées à l'utilisation des biens vendus) de l'entreprise.

²⁸ Fondés en 2005 avec le soutien de l'ONU, les Principes pour l'investissement responsable (PRI) sont une plateforme dont l'objectif consiste à développer et promouvoir l'investissement responsable à

travers le monde. Les signataires remplissent un reporting standardisé sur la manière dont les objectifs de durabilité sont intégrés aux portefeuilles d'investissement. À partir des réponses apportées, une évaluation automatisée de la politique d'investissement du signataire, non publique, est réalisée et lui permet notamment de vérifier qu'il se conforme aux exigences minimales fixées par l'initiative : intégration de critères de durabilité dans la gestion d'au moins 50 % des actifs, mise en place d'une gouvernance pour la politique d'investissement, existence d'une équipe dédiée à la mise en œuvre de la politique d'investissement.

⑧ LA BANQUE DE FRANCE AU PREMIER RANG DES BANQUES CENTRALES DU G20 POUR SON ACTION POUR LE CLIMAT

Pour la troisième fois consécutive, la Banque de France est arrivée en tête du classement *Green Central Banking* publié en septembre 2024. Établi par l'ONG britannique Positive Money en collaboration avec d'autres ONG internationales, ce tableau de bord distingue les banques centrales du G20 les plus actives en matière d'actions pour le climat. La France conserve sa première place grâce à l'axe « montrer l'exemple par son action », porté en particulier par l'objectif d'alignement de ses portefeuilles d'actions sur une trajectoire 1,5 °C et par sa politique d'exclusion du secteur des énergies fossiles.

Classement des banques centrales selon leurs pratiques environnementales de 2024

Classement	Pays	Score agrégé (sur 130)	Note (A+ à F)	Recherche et plaidoyer (sur 10)	Politique monétaire (sur 50)	Politique financière (sur 50)	Montrer l'exemple par son action (sur 20)
1	France	96	B+	10	23	47	16
2=	Allemagne	91	B+	10	23	48	10
2=	Italie	91	B+	10	23	48	10
4	Union européenne	87	B	10	23	44	10
5	Brésil	71	B-	10	18	33	10
6	Chine	61	C+	5	22	31	3
7	Royaume-Uni	53	C	10	11	24	8
8	Japon	42	C-	6	16	16	10
9	Indonésie	38	D+	5	14	15	4
10	Inde	30	D+	5	5	13	7
11=	Australie	26	D	10	0	15	1
11=	Afrique du Sud	26	D	10	1	11	4
13	Canada	25	D	5	1	16	3
14	Russie	21	D	5	0	14	2
15	Mexique	17	D-	5	2	1	9
16	Corée du Sud	16	D-	5	8	2	1
17	États-Unis	15	D-	5	0	9	1
18	Turquie	10	D-	2	0	5	3
19	Argentine	5	F	4	0	0	1
20	Arabie saoudite	1	F	1	0	0	0

Note : Classement établi en 2024 par l'ONG Positive Money, en collaboration avec d'autres ONG internationales.

Source : Positive Money (2024), *The Green Central Banking Scorecard*.

T4 Indicateurs d'impact climatique issus de l'exercice de reporting de l'Eurosystème de 2024

(taille de portefeuille en millions d'euros (M€); WACI, empreinte et intensité carbone en $\text{teqCO}_2/\text{M€}$; émissions en teqCO_2 ; part et couverture en % de l'encours)

a) Pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres

	TITRES NON SOUVERAINS					
	Obligations d'entreprise		Couverture	Actions		Couverture
	2024	2023	2024	2024	2023	2024
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE (CRE)						
Émissions scope 1+2						
Taille du portefeuille	1 727	2 067		4 394	4 831	
WACI	49	41	96,7	54	66	98,9
Émissions totales	29 049	33 990	67,9	91 949	148 510	98,9
Empreinte carbone	25	21	67,9	21	31	98,9
Intensité carbone	53	52	67,9	60	80	98,9
Part d'obligations vertes	13,8	8,3				
Part d'obligations sociales	1,1					
Part d'obligations durables	0,0					
Émissions scope 1+2+3						
WACI	1 148			1 090		
Émissions totales	746 075			2 192 298		
Empreinte carbone	636			499		
Intensité carbone	1 371			1 430		
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES						
Émissions scope 1+2						
Taille du portefeuille	917	586		2 725	2 554	
WACI	5	11	82,2	62	71	99,6
Émissions totales	3 333	4 036	58,3	68 359	93 000	99,6
Empreinte carbone	4	11	58,3	25	36	99,6
Intensité carbone	17	60	58,3	66	89	99,6
Part d'obligations vertes	23,3	28,5				
Part d'obligations sociales	2,5					
Part d'obligations durables	0,0					
Émissions scope 1+2+3						
WACI	1 089			1 194		
Émissions totales	296 022			1 561 700		
Empreinte carbone	323			573		
Intensité carbone	1 515			1 507		

TITRES SOUVERAINS							
Obligations souveraines et de collectivités							
	Production hors LULUCF		Production dont LULUCF		Consommation		Couverture
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE (CRE)							
Taille du portefeuille	5 871	5 703	5 871	5 703	5 871	5 703	
WACI	149	179	138	165	12	14	100,0
Émissions totales	874 031	977 931	810 791	902 978	1 085 553	1 176 883	100,0
Empreinte carbone	149	171	138	158	185	206	100,0
Intensité carbone	149	171	138	158	11	12	100,0
Part d'obligations vertes	4,2	3,2					
Part d'obligations sociales	0,0						
Part d'obligations durables	0,1						
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES							
Taille du portefeuille	5 678	5 848	5 678	5 848	5 678	5 848	
WACI	116	128	111	123	9	9	100,0
Émissions totales	659 793	750 404	631 557	716 457	900 445	1 002 091	100,0
Empreinte carbone	116	128	111	123	159	171	100,0
Intensité carbone	116	128	111	123	9	9	100,0
Part d'obligations vertes	19,6	19,4					
Part d'obligations sociales	2,6						
Part d'obligations durables	0,4						

Notes : WACI (*weighted average carbon intensity*) est une méthode de calcul qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs financiers. Cette méthode calcule la moyenne pondérée des intensités carbone émises par les entreprises contenues dans un portefeuille spécifique. Elle est recommandée par le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, *Task force on climate-related financial disclosures*).

teqCO₂, tonne équivalent de dioxyde de carbone; CRE, Caisse de réserve des employés; nd, non disponible; LULUCF, *land use, land-use change, and forestry* (UTCATF, Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Sources : ISS (Institutional Shareholder Services), Carbon4 Finance, Banque mondiale, Bloomberg; calculs Banque de France.

T4 Indicateurs d'impact climatique issus de l'exercice de reporting de l'Eurosystème de 2024 (suite)

(taille de portefeuille en millions d'euros (M€); WACI, empreinte et intensité carbone en $\text{teqCO}_2/\text{M€}$; émissions en teqCO_2 ; part et couverture en % de l'encours)

b) Pour les portefeuilles adossés à la base monétaire, en euros et en devises

	TITRES NON SOUVERAINS								
	Supranationaux et agences		Couverture	Obligations sécurisées		Couverture	Actions		Couverture
	2024	2023	2024	2024	2023	2024	2024	2023	2024
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN EUROS									
Émissions scope 1+2									
Taille du portefeuille	9 351	3 497		4 971,4	0		296	286	99,8
WACI	1	2	96,02	1,20		80,8	71	82	99,8
Émissions totales	3 480	1 215	95,33	1 577,16		46,4	8 587	13 012	99,8
Empreinte carbone	0	0	95,33	0,68		46,4	29	46	99,8
Intensité carbone	6	9	95,33	2,30		46,4	68	98	99,8
Part d'obligations vertes	57,3	87,60		11,3					
Part d'obligations sociales	19,7			0,0					
Part d'obligations durables	21,8			4,2					
Émissions scope 1+2+3									
WACI	1 283		96,02	1 379,87		80,8	1 398		99,8
Émissions totales	678 321,91		95,33	959 231,46		46,4	206 677,35		99,8
Empreinte carbone	76		95,33	416,22		46,4	700		99,8
Intensité carbone	1 190		95,33	1 397,45		46,4	1 639		99,8
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN DEVISES									
Émissions scope 1+2									
Taille du portefeuille	5 101	6 919							
WACI	0	0	77,09						
Émissions totales	110	46	67,20						
Empreinte carbone	0	0	67,20						
Intensité carbone	0	0	67,20						
Part d'obligations vertes	5,43	3,80							
Part d'obligations sociales	1,38								
Part d'obligations durables	7,50								
Émissions scope 1+2+3									
WACI	1 200								
Émissions totales	280 810								
Empreinte carbone	82								
Intensité carbone	1 240								

TITRES SOUVERAINS							
Obligations souveraines et de collectivités							
	Production hors LULUCF		Production dont LULUCF		Consommation		Couverture
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN EUROS							
Taille du portefeuille	61 946	48 411	61 946	48 411	61 946	48 411	100
WACI	118	130	110	121	9	9	100
Émissions totales	7 285 510	6 310 911	6 837 787	5 870 204	10 108 227	8 334 694	100
Empreinte carbone	118	130	110	121	163	172	100
Intensité carbone	118	130	110	121	9	9	100
Part d'obligations vertes	2,24	1,60					
Part d'obligations sociales	0,00						
Part d'obligations durables	0,43						
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN DEVISES							
Taille du portefeuille	24 444	21 513	24 444	21 513	24 444	21 513	100
WACI	249,12	274,00	223,14	248,00	18,24	18,00	100
Émissions totales	6 089 337,44	5 899 414,00	5 454 346,67	5 329 167,00	6 534 539,91	6 269 103,00	100
Empreinte carbone	249,12	274,00	223,14	248,00	267,33	291,00	100
Intensité carbone	249,12	274,00	223,14	248,00	17,31	17,00	100
Part d'obligations vertes	1,92	2,00					
Part d'obligations sociales	2,00						
Part d'obligations durables	0,00						

Notes : WACI (weighted average carbon intensity) est une méthode de calcul qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs financiers. Cette méthode calcule la moyenne pondérée des intensités carbone émises par les entreprises contenues dans un portefeuille spécifique. Elle est recommandée par le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, Task force on climate-related financial disclosures).

teqCO₂, tonne équivalent de dioxyde de carbone ; CRE, Caisse de réserve des employés ; nd, non disponible ; LULUCF, land use, land-use change, and forestry (UTCATF, Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Sources : ISS (Institutional Shareholder Services), Carbon4 Finance, Banque mondiale, Bloomberg ; calculs Banque de France.

Fiche d'évaluation UNPRI 2024 pour le reporting Banque de France de 2023



Note : UNPRI, *United Nations-backed Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement responsable de l'ONU).
Source : Organisation des Nations unies (ONU).

LES TROIS AXES DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La Banque de France a structuré sa stratégie d'investissement responsable autour de **trois axes**, qui sont désormais déclinés en **sept objectifs** (cf. tableau 5).

Le premier axe de la stratégie porte sur les objectifs liés au climat et à la nature : la Banque de France s'engage à suivre les cibles définies par l'article 2 de l'accord de Paris de 2015. Elle s'est en particulier fixé l'objectif ambitieux d'aligner l'ensemble des actions qu'elle détient pour compte propre à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Dès fin 2023, cette cible a été atteinte sur l'ensemble des actions en portefeuille, avec deux ans d'avance sur l'horizon 2025 initialement fixé. En 2024, la Banque de France a pris l'engagement d'accentuer ses efforts afin d'atteindre à fin 2026 l'alignement de sa poche d'obligations d'entreprise sur une trajectoire équivalente de 1,5 °C (objectif 1).

Pour être en mesure d'atteindre cet objectif, la Banque de France a développé ses propres capacités de mesure. Elle a en particulier créé un outil interne lui permettant de piloter l'alignement de ses portefeuilles d'actions à une température cible, en exploitant les données transmises par ses différents prestataires de données (cf. complément, focus 3). Les décisions de gestion relatives aux portefeuilles couverts par la stratégie d'investissement responsable intègrent ainsi systématiquement cette dimension de trajectoire de température induite des portefeuilles.

Consciente du rôle crucial de la diminution de l'exploitation des énergies fossiles pour l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris ²⁹, la Banque de France a décidé d'accroître son ambition en introduisant des seuils d'exclusion renforcés entrés en vigueur en 2024 (objectif 2). Ainsi, les seuils d'exclusion appliqués sont désormais ceux des indices dits « alignés sur l'accord de Paris » pour le pétrole (> 10 % du chiffre d'affaires) et le gaz (> 50 % du chiffre d'affaires). La Banque de France a choisi d'aller plus loin, en excluant totalement les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'électricité à partir de charbon ou d'hydrocarbures non conventionnels ³⁰. Enfin, toute entreprise développant de nouveaux projets d'extraction d'énergie fossile est également exclue des portefeuilles (cf. infographie infra « Les politiques d'exclusion et d'alignement de la Banque de France sur les objectifs climatiques »).

Au-delà de ces objectifs d'alignement et d'exclusion, la Banque de France souhaite également contribuer directement au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) et à la préservation de la biodiversité en souscrivant à des fonds dédiés à ces thématiques et en achetant des obligations vertes (objectif 3). Le montant des obligations vertes détenues s'élève à 10,2 milliards d'euros à fin 2024 ³¹, tandis que les investissements dans des fonds thématiques dédiés à la TEE ont atteint 837 millions d'euros, en hausse de 223 millions d'euros par rapport à fin 2023. La proportion de ces obligations vertes dans les portefeuilles à fin 2024 est détaillée aux tableaux 4a et 4b *supra*. À travers ces investissements, la Banque de France finance ainsi la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique de bâtiments ou des petites et moyennes entreprises (PME) développant des innovations liées à la TEE (par exemple, le stockage de l'énergie, la gestion des déchets, etc.). Afin de renforcer son impact en matière de biodiversité, la Banque de France a investi en 2022 dans un fonds dédié au financement de solutions pour la préservation de la biodiversité des océans, et continue d'explorer les opportunités dans le domaine de la préservation du capital naturel et des écosystèmes terrestres. En 2024, des travaux menés conjointement avec le Groupe Caisse des Dépôts ont permis de lancer un fonds d'actions cotées dont la stratégie est centrée sur la biodiversité (cf. complément, focus 7).

Le deuxième axe consiste plus largement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs : à compter de 2024, la Banque de France exclut de son univers d'investissement 30 % des entreprises, sur la base de critères et de scores ESG (objectif 4). Elle respecte ainsi le ratio d'exclusion minimal prévu par le label investissement socialement responsable (ISR), relevé de 20 à 30 % lors de sa refonte fin 2023. Afin de mettre en œuvre ces filtres reposant sur les scores et critères ESG, la Banque de France exploite les données mises à disposition par ses différents fournisseurs externes. Au-delà des exclusions liées aux

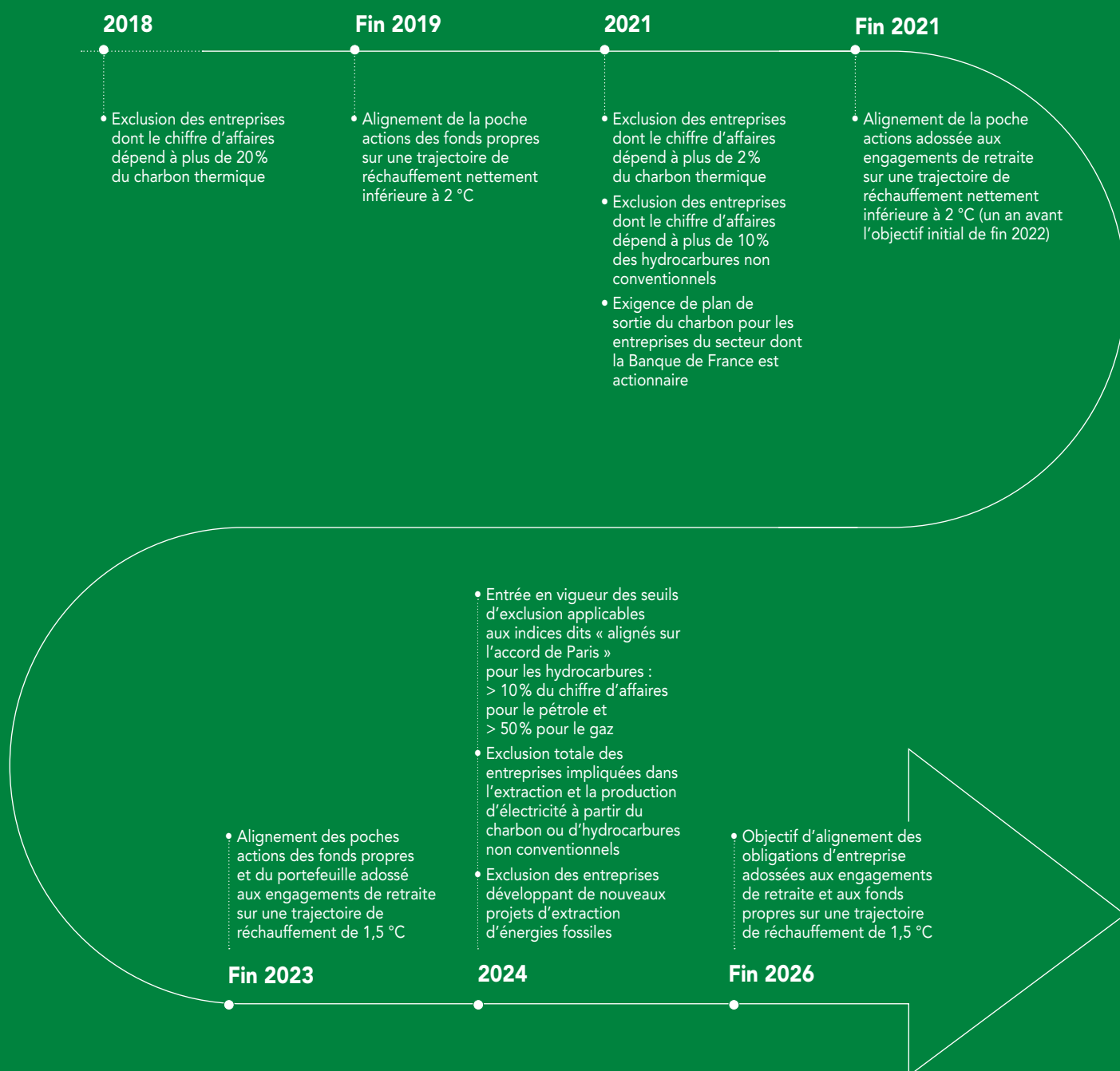
²⁹ Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) d'avril 2022 évoque ainsi la nécessaire réduction de l'utilisation des énergies fossiles pour limiter le réchauffement climatique. Cf. <https://www.ipcc.ch/2022/>

³⁰ Leur seuil d'exclusion se situait depuis 2021 à 2 % du chiffre d'affaires pour le charbon et à 10 % du chiffre d'affaires pour les énergies non conventionnelles. Les hydrocarbures non conventionnels rassemblent le pétrole de schiste, le gaz

de schiste, les sables bitumineux ou l'exploration-exploitation en zone arctique et eaux profondes. Ils sont notamment exploités au moyen de la fracturation hydraulique.

³¹ Ce montant consolide les obligations vertes détenues dans les portefeuilles adossés aux engagements de retraite (0,5 milliard d'euros) et aux fonds propres (1,5 milliard d'euros) ainsi que celles qui sont détenues dans les portefeuilles adossés à la base monétaire (8,3 milliards d'euros).

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET D'ALIGNEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE SUR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES



Source : Banque de France.

énergies fossiles, la Banque de France applique également des exclusions sur critères normatifs (par exemple, le respect de certaines conventions internationales ³²), sectoriels (culture et production de tabac) et sur les entreprises faisant l'objet de controverses. La dimension sociale de la politique d'investissement se renforce progressivement, notamment par l'élargissement du programme d'achats obligataires aux obligations sociales et durables pour un montant détenu qui atteint 5,5 milliards d'euros à fin 2024 ³³ – dont la proportion au sein des portefeuilles est détaillée aux tableaux 4a et 4b –, et par des investissements dans certains fonds thématiques faisant de l'inclusion sociale un objectif prioritaire (objectif 5). En 2024, la Banque de France a ainsi investi dans un fonds finançant des contrats à impact, permettant à des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'expérimenter des projets sociétaux innovants œuvrant dans des domaines diversifiés tels que l'insertion professionnelle, la protection de l'enfance, l'inclusion ou encore la santé ou l'éducation.

Le troisième axe concerne l'engagement de la Banque de France auprès des entreprises dont elle est actionnaire. En 2019, la Banque de France a adopté une politique de vote intégrant des dispositions en matière de bonne gouvernance et de prise en compte des objectifs extrafinanciers par les entreprises (objectif 6). C'est en particulier par ce levier que la Banque de France ambitionne d'intégrer la dimension « gouvernance » de l'ESG.

Cette politique de vote est un document public librement accessible sur le site internet de la Banque de France ³⁴. Elle fixe par exemple des critères d'indépendance et de diversité dans la composition des organes de direction des entreprises. Elle attend également des entreprises la publication d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités, et la prise en compte des performances extrafinancières dans la rémunération de leurs dirigeants. Par ailleurs, conformément à sa politique d'exclusion en la matière, la Banque de France s'oppose à tout nouveau projet de développement d'énergies fossiles et vote contre l'approbation des comptes si cette exigence n'est pas respectée. Avec la multiplication des consultations sur les plans d'action climat des entreprises ces dernières années (résolutions dites « *say on climate* »), la Banque de France met désormais en œuvre une analyse au cas par cas sur ce type de résolution afin d'évaluer le degré d'ambition des plans d'action climat présentés par les entreprises. Depuis 2023, la politique de vote intègre par ailleurs de nouvelles dispositions pour s'opposer aux rémunérations excessives qui peuvent être octroyées à certains dirigeants. Afin d'exercer au maximum son influence en tant qu'actionnaire, la Banque de France vise un taux de

présence aux assemblées générales d'au moins 80 % sur l'ensemble des entreprises de ses portefeuilles ³⁵ (objectif 7).

UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La stratégie d'investissement responsable de la Banque de France est mise en œuvre par la Direction financière, au sein du Secrétariat général pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres de la Banque de France, et par la Direction des marchés, au sein de la Direction générale de la Stabilité financière et des Opérations pour les autres portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire.

La stratégie d'investissement responsable est présentée au moins annuellement au Conseil général, et déterminée par les organes décisionnaires de la Banque de France : Comité actif-passif et Comité stratégique du régime de retraite. La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable est pilotée par un comité d'investissement, auquel participe la Direction des risques aux côtés de la direction et de la direction générale chargée de la gestion des différents portefeuilles.

BILAN DE L'ANNÉE 2024

En 2024, la Banque de France a **pleinement tenu ses engagements et a encore intensifié sa démarche d'investissement responsable** : elle a notamment mis en œuvre les seuils d'exclusion renforcés sur les énergies fossiles, dont la sortie totale du charbon, ainsi que le relèvement du seuil d'exclusion de 20 à 30 % des émetteurs sur la base de critères ESG ³⁶. Par ailleurs, ayant atteint

³² Sont notamment exclus les investissements dans les entreprises qui ne respectent pas les conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisant la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

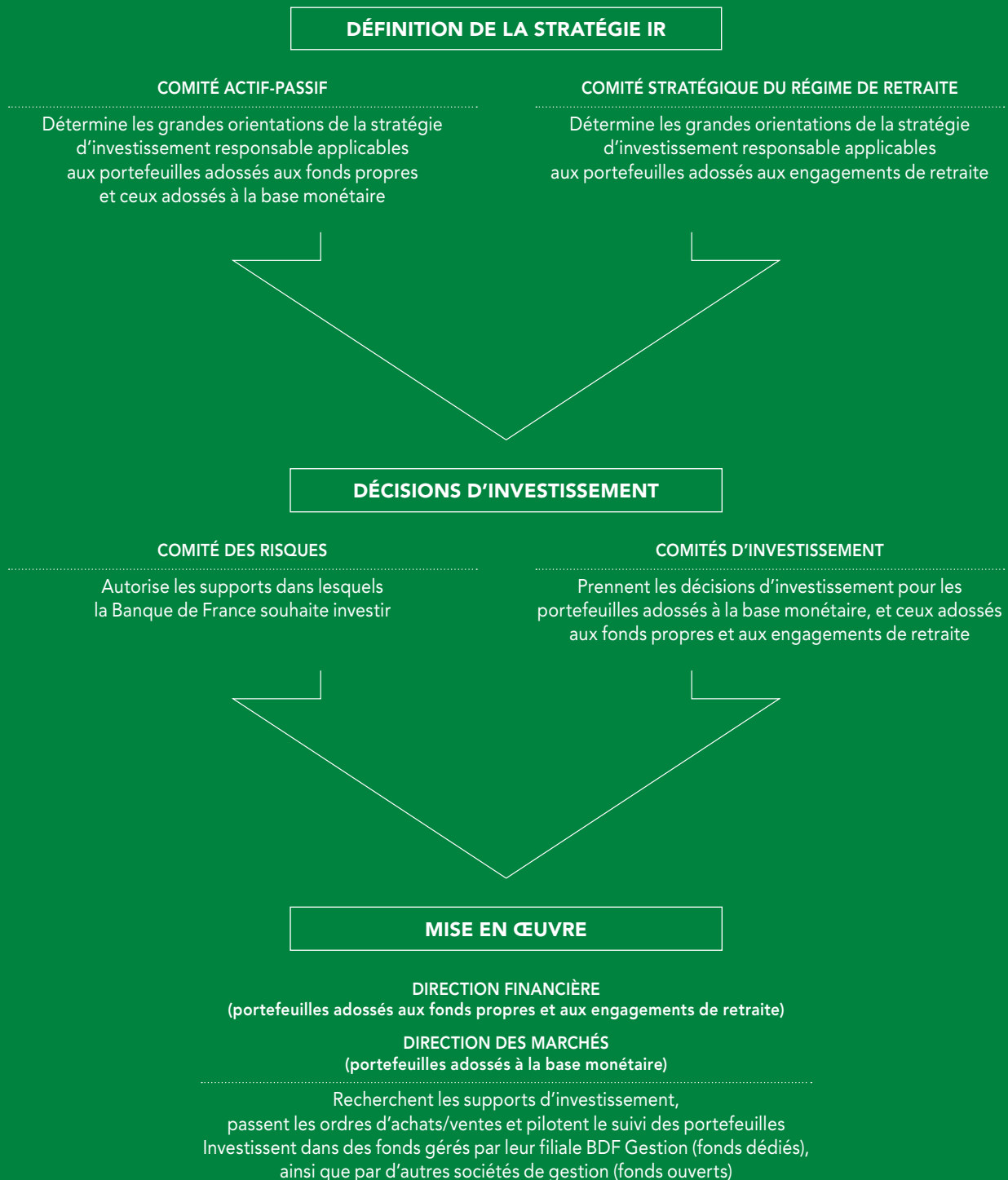
³³ Ce montant consolide les obligations à caractère social et durable détenues dans les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres (0,2 milliard d'euros) et celles qui sont détenues dans les portefeuilles adossés à la base monétaire (5,3 milliards).

³⁴ <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/investissement-responsable>

³⁵ Dont celles qui sont détenues indirectement via les fonds de sa filiale de gestion d'actifs BDF Gestion. La mise en œuvre de la politique de vote est déléguée au prestataire de vote par procuration ISS.

³⁶ La Banque de France applique le critère d'exclusion du label ISR français. En pratique, l'ensemble des exclusions sectorielles et normatives appliquées doivent aboutir à éliminer 30 % des entreprises présentes dans son univers d'investissement initial, sur la base de leur mauvaise performance ESG.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR)



Source : Banque de France.

sa cible de réchauffement climatique limité à 1,5 °C sur ses portefeuilles d'actions, la Banque de France a décidé, en 2024, de s'engager à aligner sur cette même trajectoire de température la poche d'obligations d'entreprise adossée aux fonds propres ainsi qu'aux engagements de retraite, à l'horizon fin 2026. On observe d'ailleurs que d'ores et déjà, à fin 2024, une partie de chemin a été accompli (cf. tableau 6 sur les indicateurs de performance).

Outre l'atteinte de ses cibles, la Banque de France a dans l'ensemble amélioré les **performances environnementales et ESG de ses portefeuilles**.

En ce qui concerne les **indicateurs climatiques** :

- **L'impact carbone** des portefeuilles gérés pour compte propre est mesuré en utilisant les données et les méthodologies mises en place dans le cadre de l'exercice de reporting Eurosystem (cf. tableaux 4a et 4b, et complément, focus 2). À périmètre équivalent (scope 1+ 2), **pour les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite**, l'empreinte carbone en capital, qui mesure l'empreinte des portefeuilles en tonnes d'équivalent carbone par million d'euros investi, a considérablement diminué en 2024 pour la quasi-totalité des classes d'actifs. Sur les portefeuilles d'actions en particulier, la mise en œuvre des seuils d'exclusion renforcés sur les énergies fossiles a permis d'améliorer significativement l'ensemble des indicateurs du reporting harmonisé Eurosystem, compte tenu de la sortie de plusieurs entreprises très fortement émettrices. Pour les poches obligations souveraines, la réduction de l'empreinte carbone s'explique par une moindre proportion d'obligations américaines au sein des portefeuilles, et par la baisse des émissions de plusieurs pays de l'Union européenne, dont la France.

S'agissant des portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire, l'empreinte carbone est également en recul par rapport à 2023, aussi bien pour les avoirs en euros (– 9,5 %) que ceux en devises (– 9,1 %). Si les émissions par point de PIB sont en baisse pour certains émetteurs souverains, la diminution observée de l'empreinte carbone résulte directement de la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement responsable dans les choix d'investissement. Ainsi, les émetteurs à plus faible empreinte carbone ont été favorisés dans les investissements de long terme de 2024.

- Au delà des indicateurs retenus dans le cadre de l'exercice de reporting Eurosystem, la Banque de France a développé dès 2023 un nouvel indicateur de mesure

de l'impact climatique des expositions souveraines de ses portefeuilles, qui combine les intensités carbone de consommation et de production et prend la forme d'un « z-score ». Dans les portefeuilles souverains gérés par la Banque de France, le z-score agrégé est de – 0,17 à fin 2024, tandis qu'il était à + 0,10 en 2022, illustrant la dynamique de verdissement à l'œuvre (plus le z-score est négatif, plus le pays est vert).

Outre les indicateurs climatiques publiés dans le cadre du reporting commun Eurosystem, la Banque de France mesure également les **performances extrafinancières** de ses portefeuilles **au moyen de métriques sur les risques physiques, l'empreinte biodiversité et les scores ESG** (cf. tableau 6). Ces indicateurs complémentaires, suivis par portefeuille et par classe d'actifs, et comparés à leurs indices de référence, sont publiés pour la première fois cette année pour les portefeuilles adossés à la base monétaire en se focalisant sur les poches d'obligations souveraines et assimilés, pour lesquels l'intégralité des émetteurs sont couverts, soit plus de 85 milliards d'euros d'investissements.

Pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres :

- **L'exposition aux risques physiques**, qui mesure les risques climatiques physiques auxquels les portefeuilles sont exposés, a diminué pour la plupart des portefeuilles en 2024. Le principal risque physique auquel étaient exposés les portefeuilles est resté le risque d'inondation, suivi par le risque de montée du niveau de la mer ;
- **L'empreinte biodiversité**, qui permet de rapporter l'impact négatif sur la biodiversité par million d'euros investi, affiche une performance stable et supérieure à celle des indices de référence ;
- Enfin, s'agissant des **performances ESG**, elles se sont globalement maintenues voire améliorées, et demeurent supérieures à celles des indices de référence, à l'exception de la poche obligations souveraines du portefeuille adossé aux engagements de retraite, pénalisée par une exposition sur des titres états-unis absents de l'indice de référence.

T5 Bilan au 31 décembre 2024 de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de la Banque de France

OBJECTIFS CIBLES		ÉTAPES DE RÉALISATION
AXE 1 → Aligner les investissements avec les engagements climat de la France		
Objectif n° 1		
Aligner la poche actions sur une trajectoire de 1,5 °C avec un horizon fixé à fin 2023 pour le portefeuille dédié aux fonds propres et les actions européennes adossées aux engagements de retraite, puis à fin 2025 pour l'ensemble des actions adossées aux engagements de retraite. Élargir l'objectif d'alignement 1,5 °C à la poche obligations d'entreprise des portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite à l'horizon fin 2026		- Alignement < 1,5 °C des poches actions des portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres à partir de 2023 - La température de la poche obligations d'entreprise adossée aux engagements de retraite est légèrement inférieure à 2 °C fin 2024
Objectif n° 2		
Exclure les émetteurs dont l'implication dans les énergies fossiles est supérieure aux seuils fixés par les indices alignés à l'accord de Paris		- Depuis 2021, exclusion des émetteurs dont plus de 2% du chiffre d'affaires (CA) est lié au charbon thermique; 10% pour les hydrocarbures non conventionnels - Fin 2024, seuil charbon et hydrocarbures non conventionnels abaissé à 0%, et application de seuils sur le pétrole (> 10% du CA) et le gaz (> 50% du CA) et exclusion des entreprises développant des nouveaux projets d'extraction
Objectif n° 3		
Contribuer au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) et à la préservation de la biodiversité en investissant dans des fonds thématiques et des obligations vertes		Au 31 décembre 2024 : 10,2 milliards d'euros investis en obligations vertes 837 millions d'euros de souscription dans des fonds thématiques TEE - Investissement dans un fonds dédié à la préservation de la biodiversité marine - Lancement, conjointement avec le groupe Caisse des Dépôts, d'un fonds d'actions cotées dont la stratégie est centrée sur la biodiversité
AXE 2 → Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs		
Objectif n° 4		
Exclure 30% de l'univers d'investissement entreprises sur la base de critères ESG, conformément aux exigences du pilier III du label ISR (investissement socialement responsable)		20% des émetteurs actions exclus sur la base de critères ESG dès fin 2019 30% des émetteurs exclus à partir de 2024 afin de s'aligner sur la réforme du label ISR publiée fin 2023
Objectif n° 5		
Contribuer au financement des enjeux sociaux en investissant dans des fonds à impact et des obligations sociales et durables		3,1 milliards d'euros investis en obligations sociales à fin 2024 2,4 milliards d'euros investis en obligations durables à fin 2024 - Investissement dans un fonds soutenant le logement social et dans un autre finançant le secteur de l'économie sociale et solidaire en 2023. Investissement en 2024 dans un fonds finançant des contrats à impact
AXE 3 → Exercer ses droits de vote et agir auprès des émetteurs		
Objectif n° 6		
Appliquer une politique de vote intégrant des dispositions extrafinancières et mise à jour régulièrement		- Politique de vote adoptée en 2019 - Amendement afin de tenir compte des nouvelles exclusions sur les énergies fossiles et pour limiter les rémunérations excessives des dirigeants, dont les dispositions sont effectives depuis 2023
Objectif n° 7		
Maintenir un taux de présence aux assemblées générales d'au moins 80%		Taux de présence de 95% en 2024

Source : Banque de France.

T6 Indicateurs de performances climatiques et ESG des portefeuilles à fin 2024

CLASSE D'ACTIFS	CATÉGORIE D'INDICATEUR	INDICATEUR	PORTEFEUILLE 2024	PORTEFEUILLE 2023 ^{a)}	COUVERTURE (en % des encours)	INDICE DE RÉFÉRENCE ^{b)}
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE						
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	70/100	71,9/100	100	73,1/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 386 km².MSA	- 484 km².MSA	100	- 431 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,07 km².MSA/M€ investis	- 0,08 km².MSA/M€ investis	100	- 0,08 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,07 km².MSA/M€ PIB	- 0,08 km².MSA/M€ PIB	100	- 0,08 km².MSA/M€ PIB
	ESG	Score ESG	75,2/100	73,8/100	100	79,2/100
Poche actions	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	100	< 1,5 °C
		Exposition aux risques physiques	50,4/100	50,7/100	99	48,9/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 142 km².MSA	- 139 km².MSA	97	- 126 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,03 km².MSA/M€ investis	- 0,03 km².MSA/M€ investis	97	- 0,03 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,08 km².MSA/M€ capital employé	- 0,12 km².MSA/M€ capital employé	95	- 0,08 km².MSA/M€ capital employé
	ESG	Score ESG	50,7/100	50,5/100	97	48,8/100
Poche obligations d'entreprise	Climat	Température induite	1,5 °C-2 °C	2 °C-3 °C	79	1,5 °C-2 °C
		Exposition aux risques physiques	32,2/100	33,6/100	91	33,4/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 62 km².MSA	- 77 km².MSA	67	- 98 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,04 km².MSA/M€ investis	- 0,04 km².MSA/M€ investis	67	- 0,06 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,05 km².MSA/M€ capital employé	- 0,06 km².MSA/M€ capital employé	89	- 0,06 km².MSA/M€ capital employé
	ESG	Score ESG	58,3/100	57,3/100	89	55,5/100
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES						
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	70,1/100	68,0/100	100	59,6/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 408 km².MSA	- 480 km².MSA	100	- 443 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,07 km².MSA/M€ investis	- 0,08 km².MSA/M€ investis	100	- 0,08 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,07 km².MSA/M€ PIB	- 0,08 km².MSA/M€ PIB	100	- 0,08 km².MSA/M€ PIB
	ESG	Score ESG	78,7/100	78,8/100	98	79,4/100
Poche actions	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	99	1,5 °C-2 °C
		Exposition aux risques physiques	43/100	43,5/100	99	37,2/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 79 km².MSA	- 78 km².MSA	99	- 79 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,03 km².MSA/M€ investis	- 0,03 km².MSA/M€ investis	99	- 0,03 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,06 km².MSA/M€ capital employé	- 0,11 km².MSA/M€ capital employé	98	- 0,07 km².MSA/M€ capital employé
	ESG	Score ESG	61,3/100	61,3/100	99	55,7/100
Poche obligations d'entreprise	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	51	1,5 °C-2 °C
		Exposition aux risques physiques	23,5/100	25,6/100	97	33,4/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 42 km².MSA	- 9 km².MSA	51	- 62 km².MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,04 km².MSA/M€ investis	- 0,02 km².MSA/M€ investis	51	- 0,06 km².MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,01 km².MSA/M€ capital employé	- 0,01 km².MSA/M€ capital employé	56	- 0,06 km².MSA/M€ capital employé
	ESG	Score ESG	61,6/100	62,7/100	97	55,5/100

T6 Indicateurs de performances climatiques et ESG des portefeuilles à fin 2024 (suite)

CLASSE D'ACTIFS	CATÉGORIE D'INDICATEUR	INDICATEUR	PORTEFEUILLE 2024	COUVERTURE (en % des encours)
PORTEFEUILLES ADOSSÉS À LA BASE MONÉTAIRE				
Portefeuilles libellés en euros				
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	73/100	100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 4895 km².MSA	100
		Empreinte biodiversité	- 0,08 km².MSA/M€ investis	100
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,08 km².MSA/M€ PIB	100
	ESG	Score ESG	79/100	100
Portefeuilles libellés en devises				
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	88/100	100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 2158 km².MSA	100
		Empreinte biodiversité	- 0,09 km².MSA/M€ investis	100
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,09 km².MSA/M€ PIB	100
	ESG	Score ESG	61/100	100

a) Certaines données de 2023 ont été réévaluées à partir d'un périmètre de données plus exhaustif, grâce à une meilleure correspondance entre émetteurs et actifs.
b) Cf. complément, focus 4.
Notes : En vert, les performances meilleures ou alignées sur l'indice de référence ; en orange, les performances moins bonnes que l'indice de référence.
ESG, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; MSA, mean species abundance (abondance moyenne des espèces) ; M€, millions d'euros.
Sources : S&P Global Sustainable1, Moody's ESG, Iceberg Data Lab.

MAÎTRISE DES RISQUES

En accord avec le principe de double matérialité, la stratégie d'investissement responsable de la Banque de France implique **le suivi et le pilotage des risques climatiques** (risques physiques et risques de transition) auxquels les portefeuilles d'actifs sont exposés. Les risques physiques, tels que le risque de stress thermique, sont mesurés par un indicateur prospectif composite couvrant les émetteurs souverains et toute la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille. L'exposition au risque de transition est mesurée au travers de la part des énergies fossiles dans le chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement responsable est intégrée au **dispositif de maîtrise des risques** de la Banque de France, au travers de ses trois lignes de maîtrise ³⁷. En particulier, la prise en compte des risques climatiques dans le dispositif d'encadrement des risques de la Banque fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité des risques afin de renforcer leur intégration et leur suivi dans la gestion des portefeuilles d'actifs gérés pour compte propre (hors politique monétaire). En particulier, l'ensemble des supports dans lesquels la Banque de France envisage d'investir est préalablement soumis à l'autorisation du Comité des risques.

En matière d'investissements dans des fonds non cotés, la Banque de France s'appuie également sur des labels octroyés par des tiers indépendants ³⁸, permettant de s'assurer que les critères ESG constituent bien un facteur déterminant tout au long du processus d'investissement et de garantir la recherche d'impact sur l'environnement ou sur la société.

En 2023 et en 2024, des travaux sur le verdissement des réserves de change ont été menés à la demande du Comité actif-passif : le modèle d'allocation d'une partie des réserves de change développé par la Direction des risques a été enrichi afin d'intégrer une dimension climatique liée à l'intensité carbone des portefeuilles d'actifs gérés pour compte propre (hors politique monétaire). Les paramètres d'allocation incluent désormais une contrainte portant sur la réduction de cette intensité sur la base d'un indicateur développé en interne mesurant l'impact carbone des portefeuilles souverains. Ce z-score prend en compte les émissions de production et de consommation passées et s'est enrichi, en 2024, d'une composante mesurant l'ambition climatique des États à moyen terme (*cf. complément, focus 5*).

³⁷ Première ligne de maîtrise : services en charge de la gestion des actifs ; deuxième ligne de maîtrise : responsables des risques et du contrôle permanent ; troisième ligne de maîtrise : audit interne.

³⁸ Organismes à but non lucratif pour les labels LuxFLAG ou Towards Sustainability, ou organisme de certification pour les labels ISR ou Greenfin, par exemple.

ANNEXE

Rapport d'assurance limitée des commissaires aux comptes sur la vérification d'une sélection d'informations environnementales figurant dans le rapport de durabilité – Exercice 2024

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Banque de France
31 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Forvis Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION D'UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ EXERCICE 2024

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque de France (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations environnementales pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sélectionnées par l'Entité, dans le cadre d'une démarche volontaire, préparées selon les principes du *Guide on climate-related disclosure for central banks – Second edition* produit par le NGFS (Network for Greening the Financial System) (ci-après le « Référentiel »).

Les informations sélectionnées sont les suivantes :

- Alignement 1,5 °C pour les portefeuilles actions adossés aux fonds propres et aux engagements de retraites ;
- 4 indicateurs d'impact climatique harmonisés avec les banques centrales de l'Eurosystème (WACI, empreinte carbone et intensité carbone en $\text{teqCO}_2/\text{M€}$, émissions totales en teqCO_2) pour le portefeuille en emploi des fonds propres, le portefeuille adossé aux engagements de retraites et les autres portefeuilles pour compte propre en euros et en devises étrangères adossés à la base monétaire ;
- La part de *green*, *social* et *sustainable bonds* dans les portefeuilles de titres obligataires.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seules Informations et non sur l'ensemble des informations présentées dans le rapport de durabilité.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

.../...

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est sujette à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions des différents gaz.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- établir les Informations conformément au Référentiel ;
- ainsi que de concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, afin qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les Informations ont été préparées sous la responsabilité de la Direction financière, au sein du Secrétariat général pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres de la Banque de France, et par la Direction des marchés, au sein de la Direction générale de la Stabilité financière et des Opérations pour les autres portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- de formuler une conclusion indépendante, fondée sur les éléments probants que nous avons obtenus ;
- et de partager notre conclusion avec la direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) « Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information » de l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et mai 2025.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-18 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

.../...

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance limitée :

- Nous avons pris connaissance du contexte des opérations de la Banque de France et du cadre dans lequel ces Informations sont publiées ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la Banque de France pour produire les Informations et avons apprécié le processus de collecte visant à la conformité des Informations. Pour les Informations sélectionnées, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Concernant les travaux relatifs à l'alignement 1,5 °C pour les portefeuilles actions adossés aux fonds propres et aux engagements de retraites, il ne nous appartient de nous prononcer sur la méthodologie de S&P.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la norme ISAE 3000R tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation du risque, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation du risque. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Toute reproduction du rapport des commissaires aux comptes dans tout document de l'entité devra se faire de manière exhaustive en reprenant strictement le contenu dudit rapport, et ce compris notes de bas de page et annexes éventuelles.

Paris La Défense, le 2 juin 2025

Deloitte & Associés

Marjorie Blanc Lourme
Associée

Amandine Huet
Associée – Experte ESG

Forvis Mazars

Franck Boyer
Associé

Natacha André
Associée – Experte ESG

ÉDITEUR

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Bertrand Peyret

RÉALISATION

Studio Création
Direction de la communication
de la Banque de France

CONTACT

Service de gestion financière
31 rue Croix-des-Petits-Champs
75049 Paris Cedex 01

DÉPÔT LÉGAL

Juin 2025
ISSN 3074-8925

INTERNET

[https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise/
un-engagement-economique-et-citoyen/contribuer-un-investissement-responsable](https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise/un-engagement-economique-et-citoyen/contribuer-un-investissement-responsable)

[https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/
investissement-responsable](https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/investissement-responsable)

[https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/changement-
climatique-finance-durable](https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagee/changement-climatique-finance-durable)

